

LE VENT DES BANCELS

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Prix de vente au
numéro : 6 euros

Edito ● ● ● ● ● ● ● ●
Hyper-ruralité

Bise-art, blizart ● ● ● ● ●
Tribulations
d'un St Andéolien
hors de Saint Andéol

L'air de rien ● ● ● ● ● ● ● ●
L'économie sociale et
solidaire

Aura rossa ● ● ● ● ● ● ● ●
A taula :
Sope o Potatge !

07 janvier 2015

*Jour d'horreur où de lâches fanatiques ont cru
qu'en assassinant à Charlie Hebdo
des illustrateurs de génie à l'humour merveilleux,
ils pourraient bâillonner la liberté d'expression et
notamment celle de la Presse. Mais cette liberté*

*nous y tenons trop
pour que des Kalachnikovs
la réduisent au silence!*

*Alors oui,
nous sommes tous*

Charlie...



**JE SUIS
CHARLIE**

Sommaire

Crédit photos

p. 13-16 :
Hélène Boutonnet

p. 15 :
Alain Brasseur

p. 8-10, 12 :
Elie et Rosa Malachanne

p. 2, 19-20 :
Inès Martinez

p. 52 :
Stéphan Maurin

p. 2, 23 :
Delphine Ramdane

p. 6 :
Emilie Reydon

p. 3 - Édito

Hyper-ruralité

p. 4- Brise municipale

Pour compenser la baisse des dotations de l'État, il nous faudra aller chercher des fonds européens!

p. 7 - Dans l'œil du cyclone

Rencontre à Champlong

p. 13 - Bise-Art, Blizart

Tribulations d'un Saint Andéolien hors de Saint-Andéol

p. 17 - L'air de rien

L'économie sociale et solidaire

p. 19 - Vent d'anges

La maison qu'on lavait tous les samedis

p. 21 - Aura rossa

A taula : Sope o Potatge

p. 23 - Vent debout

Mobilisons nous pour préserver les secours d'urgences sur nos territoires

p. 24 - Tempête de délibérations

p. 50 - En coup de vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

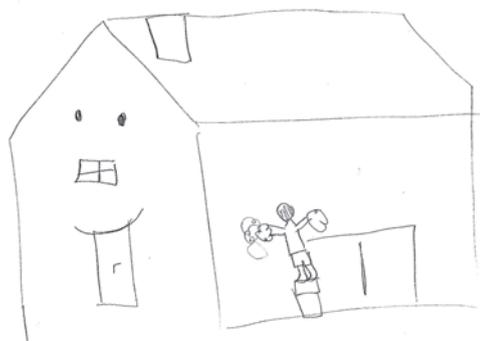
Abonnement :
Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Saint Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien :
25 euros/an et plus...
Chèques libellés à l'ordre de :
« mairie de St Frézal de Ventalon »,
et adressés à mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



Hyper-Ruralité

Petites villes, ou petites communes ?

Le 6 juin 2014, Alain Bertrand, sénateur de la Lozère, nous annonce qu'il est investi par Manuel Valls d'une étude sur l'« hyper-ruralité », définie comme « la partie la plus faible des territoires ruraux », représentant 3,4 millions d'habitants, soit 5,4 % de la population française, sur 26 % du territoire. Dans sa lettre il invite les communes à lui communiquer des suggestions, propositions, demandes.

Or, même si nous savons que « chat échaudé craint l'eau froide », que les promesses des hommes politiques doivent susciter quelque méfiance, mais nous sentant concernés par cette « hyper-ruralité », nous (la commune de St Frézal) lui faisons part de nos souhaits : non-prise en compte des seuls critères numériques de population, mais plutôt de l'étendue des territoires que nous gérons, maintien des services publics, meilleures aides au financement des investissements (logement, A.E.P., etc.), mesures dérogatoires dans de nombreux domaines. Et il nous remercie de notre participation.

Dès fin juillet nous recevons son rapport : « Hyper-ruralité. Un pacte national en six mesures et quatre recommandations pour restaurer l'égalité républicaine. » Et nous le lisons avec l'attention qu'il mérite !

Nous avons d'abord la satisfaction d'y trouver des éléments auxquels on ne peut qu'applaudir : « Pas de sous-territoire, pas de sous-citoyens ». L'arrêt des suppressions des services administratifs (police, gendarmerie, administration pénitentiaire, finances, DDT, DDCSPP, éducation nationale) (p. 41). De même la « création d'un pôle national d'expertise », servi par un « guichet unique de l'hyper-ruralité, fournissant toutes aides : juridique, fiscale, réglementaire »...

Par contre, plus on avance dans le détail (« En pratique ») plus on... tique, en y lisant : « Priorité serait donnée aux centralités des territoires ruraux », en y voyant que les seuls exemples pris sont des villes : Mende, Guéret, Aurillac, Bastia, Cahors, Foix, Digne, Gap, toutes collectivités qui, par rapport à nous, sont des métropoles ! (ces petites villes, certes, défavorisées par rapport aux grandes, mais pas pour autant hyper-rurales).

On y lit aussi : « Constituer des inter-communalités fortes et assurer la représentation des maires et élus de l'hyper-ruralité ». Or nous savons que, plus grandes sont les structures où nous sommes représentés, moins bonne est la représentation, et plus ardue la prise en compte de nos demandes.

Notre crainte, ou pire, est donc que cette soi-disant « hyper-ruralité » favorise des petites villes, habilement classées dans cette catégorie, qui ne sont même pas des communes rurales, et que nous, communes de quelque (s) centaine (s) d'habitants, soyons inclassables, (« extra-ultra-hyper-rurales » ?), donc ignorées, ou bien des zones dont on va accepter la désertification en les rayant de la carte, en les oubliant, même en tant qu'« hyper-rurales » !

Or c'est bien nous, élus des petites communes et petites intercommunalités, qui sommes les mieux placés pour mettre en oeuvre un développement local adapté, malgré les difficultés administratives et financières, mais grâce à notre connaissance du terrain et de ses besoins. Nos moyens sont en baisse, notre appartenance évidente à la véritable hyper-ruralité se devrait de les augmenter.

N'a-t-on pas confondu l'hyper-rural avec l'hypo-urbain ?

■
Jacques Hugon



Pour compenser la baisse des dotations de l'État, il nous faudra aller chercher des fonds européens!

2014/2020 est la période de mise en oeuvre d'une nouvelle génération de fonds européens, celle-ci va coïncider avec les nouveaux contrats de plan État/ Région. Ces opportunités de financements sont essentielles au moment où nos collectivités doivent contribuer au redressement des comptes publics.

Compte-rendu de réunions organisées par la Région sur les fonds européens

Depuis deux ans les régions préparent les programmes opérationnels (PO) des différents fonds puisque l'État a fait le choix de leur transférer l'autorité de gestion. Rappelons les différents fonds européens existants : FEADER, FEDER, FSE, FEAMP...

La stratégie de l'Union Européenne 2020 a défini **trois grands objectifs** à atteindre :

- Une croissance intelligente (connaissance & innovation)
 - Une croissance durable (utilisation des ressources, verte, compétitive)
 - Une croissance inclusive (emploi, cohésion sociale et territoriale)...
- Qui sont déclinés en **11 orientations thématiques** qui se sont imposées aux régions :
- Recherche et Innovation
 - Technologie de l'information et de la communication,

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises,
- Passage à une économie à faibles émissions en CO2,
- Adaptation au changement climatique,
- Protection de l'environnement et efficacité des ressources,
- Transports durables,
- Emploi et facilitation de la mobilité de la main-d'œuvre
- Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- Éducation, compétences et apprentissage tout au long de la vie
- Renforcement des capacités institutionnelles et efficacité des administrations publiques.

L'union européenne impose de concentrer certaines de ces orientations afin d'avoir une meilleure lisibilité ainsi qu'un effet levier plus important. Une catégorie particulière a été créée « les régions en transition » qui bénéficie de dispositions particulières avec la possibilité de mobiliser à minima 63 % de fonds européens, ce qui veut dire que les porteurs de projets auront seulement 17 % de contreparties à trouver.

Les programmes opérationnels doivent prévoir les critères d'évaluation, l'enjeu est qu'ils soient le plus clair et précis possible pour éviter toute interprétation lors des contrôles qui seront aussi renforcés sur cette période.

Autre nouveauté, les Approches Territoriales Intégrées (ATI) qui permettront aux territoires de faire des candidatures coordonnées sur tous les fonds européens. En **Languedoc Roussillon**, c'est **1,2 milliard d'euros de fonds européens** puisque nous sommes en **région de transition** : les enveloppes sont en nette augmentation

Le programme opérationnel FEDER/ FSE : 310 M€ + 105 M €

Axe 1 : Croissance intelligente
=> recherche et innovation ; compétitivité des entreprises 120 M

Axe 2 : réduire la fracture numérique
=> améliorer l'accès aux TIC 32.5 M

Axe 3 : Transition énergétique
=> économie à faible émission de CO2 ; transport durable 57 M.



Axe 4 : Préserver le territoire et ses ressources pour une croissance durable

=> adaptation changement climatique et prévention des risques; protection de l'environnement et utilisation durable des ressources 68.2 M

Axe 5 : approche urbaine intégrée

Axe 6 : développement des compétences
=> 102 M : emploi et mobilité professionnelle, emploi des jeunes, investissement dans l'éducation, les compétences et la formation

Un programme opérationnel FSE national sera aussi géré à 50 % par l'État et à 50 % par les CG – à confirmer) d'un montant de 104.6 M

- Axe 1 : l'accès à l'emploi
- Axe 2 : anticiper les mutations économiques
- Axe 3 : lutter contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion : Inclusion active, Intégration des communautés marginalisées, Lutte contre les discriminations, l'accès à des services de qualité de santé, sociaux...

Un programme opérationnel FEADER : 611 M€, dont 40 M€ fléchés sur le LEADER

Le FEADER est le fond européen de l'agriculture et du développement rural

3 grands objectifs :

- Compétitivité de l'agriculture
- Gestion durable des ressources naturelles, mesures en matière de climat
- Développement territorial équilibré des zones rurales.

déclinés en 6 priorités :

- Favoriser le transfert de connaissances, encourager l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et dans les zones rurales,
- Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts,
- Promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire : transformation et commercialisation des produits agricoles, bien-être des animaux et la gestion des risques,

• Préservation des écosystèmes dépendant de l'agriculture et de la forêt,

• Promotion de l'efficacité des ressources et transition vers une économie à faible carbone dans les secteurs agricoles et forestiers,

• Inclusion sociale, réduction de la pauvreté, développement économique
L'État a décidé de transférer aussi le deuxième pilier de la PAC (Politique Agricole Commune), à la suite d'un accord politique entre le ministre de l'agriculture et René Souchon président de la commission agriculture au sein de l'Association des Régions de France (ARF).

Un cadrage national prévoit des règles identiques pour tout le territoire national avec néanmoins des adaptations régionales possibles. Les thématiques concernées sont les suivantes : le bio, les mesures agri-environnementales, les mesures surfaciques (ICHN : Indemnité compensatoire de handicaps naturels, ex : PHAE : Prime Herbagère agro-environnemental), l'installation, la prédation.

La région Languedoc-Roussillon s'est particulièrement investie et mobilisée au niveau national sur la BIO, les MAE (Mesures Agro Environnementales) et l'installation. Sophie Pantel a travaillé sur les deux dernières thématiques, et c'est à ce titre là qu'elle siège au sein d'instances nationales pour le compte de l'ARF.

En 2014, la Région a ouvert 19 mesures dans le cadre d'une convention de transition afin d'éviter une période blanche. Les règles de la précédente programmation étaient appliquées sauf quelques exceptions comme l'ICHN, mais nous avons commencé à consommer l'enveloppe de 611 M d'euros de FEADER.

Au sein du FEADER, une priorité 6 qui concerne le développement rural local, doté de 50 M d'euros, dont 40 M pour LEADER.

Peuvent porter un Gal (Groupe d'action local) LEADER : Communautés de Communes, regroupements de Communautés de Communes, Pays, Parcs naturels régionaux et nationaux, pôles territoriaux d'équilibre ruraux tels que définis dans la loi de décentralisation.

L'union européenne permet aux territoires péri urbains, aux zones littorales, aux villes moyennes, d'être éligible au LEADER, c'est pourquoi le seuil pour constituer un Gal a été augmenté à 20 000 habitants au minimum avec un maximum à 150 000 habitants. Sophie Pantel a obtenu une dérogation pour la montagne où le seuil est abaissé à 10 000 habitants.

Les thématiques retenues dans l'appel à projet LEADER de la région sont les suivantes :

• Relocalisation de l'économie dans les territoires :

• Renforcement de l'accès à l'emploi, appui à la création/reprise d'entreprises, développement d'une économie et de services de proximité, développement de l'économie présente et préservation de l'espace, attractivité et vitalité des territoires :

• Développement des secteurs touristiques et agritouristiques, préservation du patrimoine naturel et culturel, développement d'une offre de services numériques

• Une autre gouvernance alimentaire : autres modes de distribution (circuits courts...), santé, nutrition

• Une croissance verte : Protection de la biodiversité, adaptation au changement climatique, mobilité, préservation des ressources.

Programme opérationnel POMAC 40 M

Il s'agit de fonds FEDER interrégionaux attribués au groupement d'intérêt public composé de 6 régions qui permet de financer des filières ou thématiques pour lesquelles il y a du sens à les porter à l'échelle du Massif central.

Sont retenus la stratégie de pôles de pleine nature, l'appui au développement et à l'équipement d'itinéraires interrégionaux, développer de nouveaux outils de valorisation des services écosystémiques du Massif central, accroître la valeur ajoutée produite par les PME de la 1ère et 2ème transformation du bois, résoudre les problématiques d'attractivité du Massif Central par des modèles de développement innovants.





Pour info

Les communautés de communes membres de l'association territoriale Causses Cévennes sont :

la communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn, la communauté des communes Cévenoles Tarnon Mimente, la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, la communauté de communes de la Vallée de la Jonte, la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses, la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes.

Pour toute questions, n'hésitez pas à contacter l'association territoriale Causses Cévennes

04 66 45 26 38 ou par mail
contact@cbecevennes.org
1 place Paul Comte
48400 Florac

- Depuis 2 ans 1/2 Sophie Pantel travaille sur l'élaboration du FEADER, du LEADER et du POMAC Massif Central : la nouvelle programmation correspond à nos besoins et à nos projets. Elle a pu faire inscrire de nombreuses thématiques importantes pour la Lozère. Pour pouvoir mobiliser ces différents fonds, il va falloir déterminer un périmètre et une population, une analyse des besoins et du potentiel de développement définissant des cibles concrètes et mesurables et une description de la stratégie et de ses objectifs, ce qui implique que les territoires s'organisent et se structurent. C'est le travail qu'elle a entrepris depuis le printemps en informant les acteurs locaux et les élus. Sur le sud du département une association que Sophie Pantel préside a été créée, qui regroupe les cantons de Pont de Montvert, Florac, St-Germain de Calberte, Barre des Cévennes, Meyrueis, Sainte Enimie. Cette association sera un outil à disposition des communautés de communes pour porter des missions lorsqu'il y a un intérêt à le gérer à cette échelle,

elle permettra de répondre aux appels à projets européens et d'ores et déjà portera le Gal. Elle prépare une candidature pour porter le PAEC (Projet Agro Environnemental Climatique) avec de nombreux autres acteurs locaux qui permettra notamment à nos agriculteurs de bénéficier des MAE; Aujourd'hui au regard des difficultés de notre pays, des baisses de moyens des collectivités, il faut s'organiser pour mutualiser ce qui peut l'être, mettre en commun l'ingénierie, nous mobiliser pour aller chercher les fonds européens et répondre ainsi aux besoins de notre territoire et de sa population.

Nous sommes à un tournant important avec de profondes mutations notamment institutionnelles. Si nous tirons tous dans le même sens nous pouvons réussir.

■
Jean-Pierre Allier
Président

*de la communauté de communes
«Des Cévennes au Mont Lozère»*



Elie Malachanne rempaillant

●●● Souvenirs d'enfance

Une journée sous l'aqueduc

Emma, de cinq ans son aînée, part à l'école en compagnie d'Élie. Ce matin-là on se chamaille un peu et, de dispute enfantine en bouderie, voici qu'une drôle de journée commence. Qu'est-ce qui a soudain traversé la tête du cadet ? Il serait bien incapable de le dire aujourd'hui, mais ce dont il se souvient, c'est d'une journée sans école passée sous un petit aqueduc tandis qu'Emma, comme si de rien n'était, s'était assise sur son banc face à la maîtresse et au tableau noir. Cependant, le temps s'écoulait lentement sous l'aqueduc et le petit Élie pointait de temps en temps son museau au ras de la route. Funeste erreur ! À l'heure dite, le facteur Gervais familièrement surnommé l'Artel – l'orteil pour les non-patoisants – accomplissant à pied sa tournée quotidienne aperçoit, dans l'après-midi, le jeune clandestin, l'« écolier buissonnier ». Sans l'once d'une hésitation, il porte la nouvelle à la mère, stupéfaite et courroucée, l'on s'en doute ! La réaction sera immédiate : Élie s'était planqué, son aînée n'avait rien dit : tous deux seront punis. Une essoreillada peut-être ? C'est si loin !

La côtelette de cochon

Salées après la charbonnade, cuites au fil des mois dans la marmite et servies après la soupe, elles donnaient lieu à un partage équitable : une par personne et pas plus. Ce jour-là, Élie le benjamin, jugeant que le morceau octroyé était plus petit que les autres, se permit de protester, osant en réclamer un deuxième. Transgression inadmissible à la règle établie ! La réaction du père fut aussi brève que cinglante : « Tu sais où est ton lit ? » Terminé le souper pour le jeune audacieux oublieux de la loi ! Il se leva, penaud, se dirigea vers la chambre et, sans lumière, gagna sa couche sans mot dire.

Ici, point de coups, point de fessées, mais un ton, une voix, une règle. Ce soir-là, Élie le petit dernier qui se savait un peu protégé, un peu gâté, apprit que la ligne fixée ne saurait être discutée.

La typhoïde

Longtemps, au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle avant l'arrivée des vaccins, elle fut avec la diphtérie appelée « croup » la hantise des familles avec, bien sûr, la terrible tuberculose qui frappa beaucoup dans la région. La fièvre typhoïde qui touchait surtout les jeunes était causée disait-on par l'eau contaminée. Or à Prat-Souteyran il n'y avait pas de source et, à l'école, l'eau qui provenait d'un puits situé en dessous du bâtiment risquait d'être polluée par la présence d'une étable en amont. Élie fut atteint de cette maladie, Paul Gervais également. Le docteur Gosse fut appelé. L'enfant guérit. Il garde en mémoire cet épisode pénible : « tranturabo » dit-il en patois : « Je chancelais ».

Jugement de Salomon

« Quand j'étais marmot, ma sœur Louise, mon aînée de huit ans, me gardait souvent. Lydie, sa voisine et amie, était un peu jalouse : elle n'avait pas de petit frère ! » D'où cette scène incroyable dont Élie fut un jour

l'enjeu : l'une le retient par les bras, l'autre le tire par les jambes. Tout d'un coup, aucune ne l'emportant et perdant pied l'une et l'autre, lâché, le bambin retombe lourdement sur le ciment. Assommé ? Inanimé ? On le crut mort... ou presque. Les premières secondes, les premières minutes furent interminables. Affolée, convaincue de sa responsabilité, accablée de remords, Lydie s'enfuit, pensa mourir... Tel l'enfant que deux femmes revendiquaient comme leur fils dans la parabole de Salomon, celui-ci ne pouvait être partagé !

Élie revint à lui, on le remit sur ses jambes et la vie reprit son cours, tranquille.

Une venue au monde tourmentée

Ah ! Il faisait froid cette année-là : un mois de février glacial sans doute comparable à celui que nous connaissons beaucoup plus tard, en 1956. Mais bon, on ne choisit ni la saison ni surtout les caprices du temps ! Ainsi donc en 1929 Élie vit le jour à Champlong. Mais le 7^{ème} enfant des Malachanne n'en menait pas large à son arrivée : ce rang qui évoque le jour du Seigneur, mais aussi les sept plaies d'Égypte (en fait 10 !) ne paraissait pas né sous les meilleurs auspices. On le jugea fragile et peut-être sans avenir : lui, le cure-nid, le dernier-né, lou caganis, celui que le cercle familial surnommerait bientôt le « Jacques de trop » tant sa venue annoncée avait été une surprise proche de la déconvenue, cinq ans après la dernière naissance. Bref, il était là et on ferait tout pour l'accueillir, mais sa survie paraissait si aléatoire qu'on s'empressa... de le baptiser, ce qui n'est guère en usage chez les protestants. Cérémonie salubre, voire salvatrice ? Peut-être. À voir l'homme grand et solide qu'il devint, on peut dire qu'un départ incertain ne préjuge en rien de l'avenir !

Une jument de caractère

Élie a huit ans. Il garde les vaches « au regain ». Seule une portion de pré est accordée au bétail. Cette fois, c'est jusqu'au béal. Le jeune vacher est vigilant. Mais c'est compter sans la jument bien décidée à franchir la ligne ! Et brutalement, « la garce » : il s'en souviendra de cet instant où la cabala fonce vers lui, le bouscule, lui passant sur le corps sans scrupule. Le coup est rude, la douleur vive et cette marque du sabot vengeur sur le front, près de la tempe : une trace inscrite pour longtemps au-dessus du sourcil droit. Une saute d'humeur qui aurait pu lui être fatale !

Décidément, Élie n'aimera jamais les chevaux ! L'ami de l'homme, sa plus belle conquête : ces mots ne sont pas les siens. Et de relater un incident survenu, toujours avec la même jument, un jour de fenaison. On fanait « à trousses » cet après-midi-là. Le foin est prêt, emballé, retenu par les cordes soigneusement serrées. On amène la cabala. Les faneurs s'apprêtent à basculer le ballot sur le dos de l'animal que protège une épaisse bardelle : las ! la rebelle se révolte. Juge-t-elle que « ça suffit pour aujourd'hui » ? Fonçant vers les faneurs surpris, elle se cabre, hostile, menaçante. Tout juste s'ils ont le temps de se protéger derrière la trousse tandis qu'elle s'enfuit au galop.

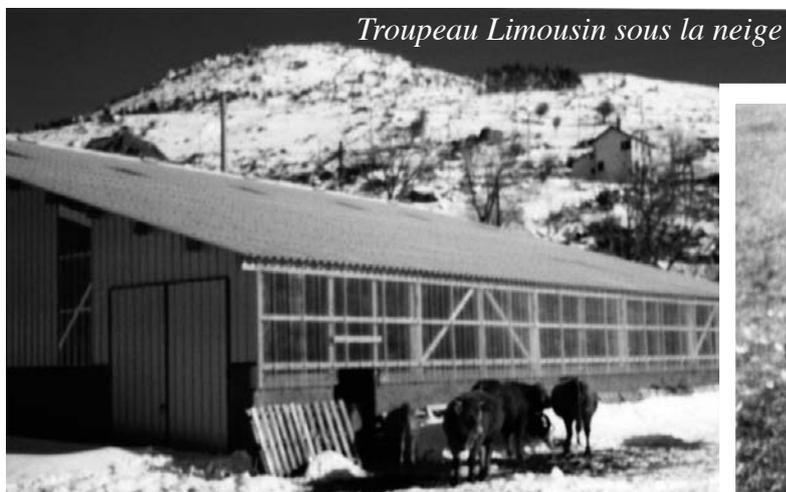
L'auto du pêcheur

Ah qu'il est long le temps pour les vachers ! Alors il faut bien se distraire et quelquefois l'occasion est belle. Ce jour-là, les vaches étaient dans un pâturage, vers Montgros. « Tiens, une auto ! » dit Almir. Elles sont encore rares au pays. Celle-là appartient au juge Lauriol qui aime bien pêcher de ce côté. Cela le distrait des audiences. Il loge au Pont-de-Montvert où il occupe la première résidence secondaire du bourg qui deviendra plus tard l'hôtel de la Truite enchantée. Son emploi du temps autorise quelque loisir et la pêche est son loisir favori. À l'époque – on est là autour de 1935-36 – les truites ne sont pas rares. Aujourd'hui, il a arrêté son véhicule au bord de la route : pas encore goudronnée, elle est entretenue grâce aux prestations et au passage régulier du cantonnier. Le grand frère d'Élie, né en 1918, est alors déjà un jeune homme. Lui qui bien plus tard dirigera une auto-école est irrésistiblement attiré par la voiture du juge. « On y va ? On y va ! » Elle n'est pas fermée : Almir s'y installe, observe, pose les mains sur le volant et, sans peur ni reproche, desserre le frein... pour voir. L'automobile qui est orientée vers la pente commence à glisser doucement. L'apprenti sorcier se jette au-dehors, repousse la portière. Le petit Élie qui a suivi la scène avec un intérêt non dissimulé ouvre des yeux tout ronds. Quelques mètres plus loin, la voiture heurte une pierre et s'immobilise dans le fossé. Ouf !

Les deux garçons, l'aîné et le cadet, vont se cacher derrière un rocher, histoire de voir sans être vus. Le pêcheur arrive, s'étonne, s'inquiète et finalement démarre, non sans quelque difficulté. Le soir, à table, le père Malachanne dit : « Je sais pas... mais j'ai vu une auto qui avait du mal à prendre le virage. » Ah ? Les deux fils écoutent sans un mot. L'histoire s'arrête là. C'était dans les années trente quand un juge de paix qui n'était pas surchargé de travail aimait bien la pêche à la ligne.

Drames à Champlong

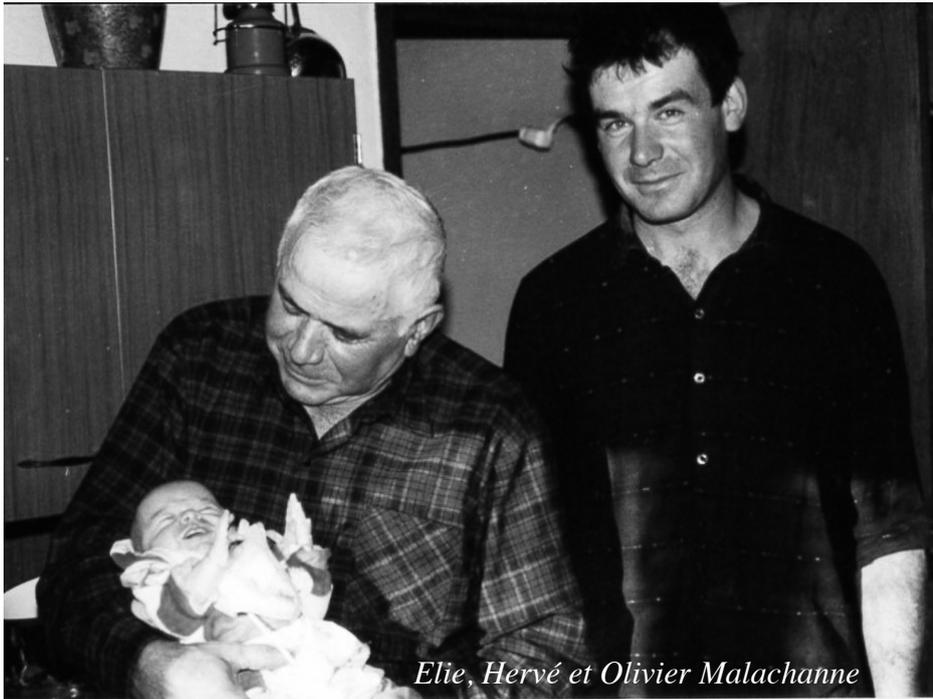
Alors qu'il revenait de Florac à cheval, le père Viala fit une chute au pont de l'esse, suite à un accident cérébral. La jument rentra seule au village. Dès lors, chacun comprit que le cavalier était mort. Seule désormais, sa femme s'occupait de ses quatre ou cinq vaches. Et puis un jour, un certain mercredi, elle passe de la cuisine à l'étable, accomplissant les gestes habituels, nécessaires. Puis elle se prépare et descend au Pont, au marché. Pendant son absence, un événement imprévisible va survenir : sa maison brûle ! De l'autre côté, près de Rieumal, Molines garde ses bêtes, il aperçoit les flammes. Passé les premiers instants de sidération, il saute sur sa jument et se précipite sur les lieux. Vite, il détache le bétail et s'apprête à sauver du feu quelques affaires. Tout juste s'il a eu le temps de s'étonner lorsqu'il a croisé un voisin en train de sortir le blé du grenier. Mais l'heure n'est pas à la réflexion et le temps d'épiloguer viendra plus tard.



Troupeau Limousin sous la neige



Taureau Limousin



Elie, Hervé et Olivier Malachanne

Un bon pilhard chez les Malachanne

Le petit Combes du Pont-de-Montvert passa sept ans chez Laurent et Victorine, les parents d'Élie. D'abord vacher puis promu valet, il partageait le repas familial. À table, le père distribuait le travail au personnel et le pilhard tâchait d'en faire son profit. Un jour, le patron qui devait partir à la foire pour acheter une paire de bœufs demanda à son domestique d'aller voir si les granges étaient suffisamment garnies pour nourrir du bétail supplémentaire. Le garçon jugea que dans le bâtiment d'en bas la réserve ne pouvait suffire. Et là-haut ? Ici, ça devrait aller. Ce furent là ses conclusions. Le maître pouvait lui faire confiance.

Le jeune avait grandi. Il descendait au Pont le dimanche et lui qui appartenait à une lignée qui portait depuis des générations le surnom de Bombance se devait d'être à la hauteur de sa réputation ! Il confia plus tard à Élie qu'une bonne pintada ne lui faisait pas peur ! Boire sans modération, en somme ! Ici, bien après l'instauration du système métrique, le verbe pintar continua d'être largement usité. Sous l'Ancien régime, une pinte valait trois litres, mesure du Pont-de-Montvert.

Un chat pour deux

Le père Mallet passait l'hiver chez ses enfants à Génolhac ou bien à Nice chez sa fille. À son retour à L'Hôpital, aux beaux jours, il découvre une maison envahie par d'indésirables locataires : rats ou souris en nombre ! Il dit à son voisin Pellecuer : « Ah si je trouvais un chat ! » – « Poulitou t'en fournirait un volontiers, va le voir à Salarials. » lui fut-il répondu. C'est simple, dit Politou : « Mets un sac au trapou de la porte et tu le prendras. » Et s'il était pour tous les deux ? Une question de bon sens ! Dès lors, le pli fut pris : le chat passait l'été à L'Hôpital chez Mallet et, lorsque celui-ci repartait à l'automne, il regagnait Salarials et la maison de Politou.

●●● C'est après que des questions vont se poser. Comment se fait-il que ce fermier n'ait pas préalablement détaché le cheptel ? Quelle est l'origine du sinistre ? La mère Viala l'aurait-elle déclenché accidentellement avec sa lanterne au petit matin ? Chacun y va de son hypothèse. Comme le brouillard en automne, le soupçon s'installe, flotte, s'effiloche. La rumeur avance, tapie dans l'ombre, puis grandit, enflé et se découvre sans fard en pleine lumière. Mais aucune certitude, aucune preuve.

La dernière habitante va quitter Champlong pour vivre au Pont-de-Montvert. La ferme brûlée avait été auparavant celle de la grand-mère maternelle de Rosa. Maintenant, l'emplacement de la ruine disparue est occupé par la maison d'Hervé et Marie-Pierre.

Brutus : un original ?

Brutus : un nom célèbre chez les Romains qui valut à ceux qui le portèrent un destin hors du commun. On a connu ici des prénoms ou des noms inspirés de Rome : il y eut des César, des Jules, des Curtius. Mais se prénommer Brutus quand on s'appelle Brès, cela sonne drôlement aux

oreilles : c'est martial, viril, presque brutal. Ainsi donc on a connu ici un personnage portant ce nom, brigadier forestier à Montcuq où de belles ruines tentent encore de résister, tandis que son épouse faisait l'école à Masméjean. Personnage haut-en-couleurs, impressionnant, sûr de lui, ayant une haute idée de sa personne, l'allure militaire, le comportement cavalier.

Un original, résumait-on avec indulgence. Une de ses marottes, c'était d'embêter gamins ou gamines, s'amusant à les pincer au passage d'où leur tendance assez compréhensible à le fuir par avance. Et puis il y a cette anecdote incroyable : allié aux Pantel de Finiels, il avait porte ouverte chez Almir et là, la petite Laurentine était la victime désignée. À peine arrivé, apercevant un panier d'osier destiné aux pommes de terre plus qu'aux enfants en bas âge, il s'emparait de la fillette, la déposait dans le panier et accrochait le tout sans ménagement à une poutre de la cuisine. La formule : « Débarrasse le plancher ! » n'a jamais été plus adaptée ! L'enfant demeurait sur son perchoir jusqu'au départ du brigadier Brutus. On nous jure que l'histoire est authentique.

Service d'été, service d'hiver. Un chat est un chat !

Champlong aujourd'hui

Ici, au départ de la route, un panneau annonce la ferme d'Hervé « éleveur et sélectionneur » de vaches limousines. Au village où cinq maisons sont ouvertes à l'année, celle où il habite avec Marie-Pierre a été construite sur le site de bâtiments disparus, tout en haut, là où elle peut être assurée d'un maximum d'ensoleillement (nous reviendrons plus loin sur cette partie de Champlong qui domine le hameau). La nouvelle étable est installée en bas, sur la route de Finiels. Olivier, le fils, poursuit actuellement ses études à Marvejols où il prépare un B.T.S. dans le cadre d'une formation en alternance.

Au cœur du village, un élargissement du chemin a permis aux véhicules de manœuvrer facilement et c'est là, près du grand mur construit à cette occasion et du barbecue qui s'y loge, que l'« événement » fut fêté voici quelques années.

Ici, en l'absence de contraintes – le lieu n'ayant pas été inclus dans la zone centrale du Parc – des résidences offrent des apparences variées, dont un chalet en bois dès l'entrée. Les habitants permanents, mais pas seulement eux, ont opté pour des vérandas, privilégiant le confort à l'abri du vent et du froid et le maximum de soleil. Et curieusement, comme si l'on rêvait ici d'exotisme dans ce cadre de montagne, la présence de cactus apporte une note insolite derrière des vitres protectrices.

La maison des Malachanne repose sur des voûtes ancestrales qu'Élie suppose être celles de l'ancien château de Saint-Martin. Quelques mètres plus bas un vaste jardin offre une profusion de légumes. L'autre nuit, il avait dû tenter un blaireau noctambule attiré pas la proximité des carottes.

En remontant, adossée à celle de Rosa, c'est la demeure de Roland Malachane issue d'un partage familial avec ses voisins du même nom.

Un peu plus loin, côté sud, c'est Simone Molines et sa maison fleurie, celle où vécurent Félix et Victorine Rouméjon, ses parents, avec Édith, Alice et Michel, ses frères et sœurs. C'est elle qui loue un appartement à Régis, un grand jeune homme dynamique dont la venue a été saluée, une présence appréciée dans le hameau.

À Champlong plusieurs gîtes sont proposés aux vacanciers. Et sept résidents secondaires viennent ici pour des séjours plus ou moins longs : François Albrech, Christian Boissier, Jean-Pierre Brunel, Laurent Giliotti, Christian Malachanne, Marceau Rouméjon et Valérie Rouvière.

Le village autrefois

Aux alentours de 1813 Jean Malachanne possédait une maison au n° 473 du cadastre et Malachanne et ses héritiers une deuxième au N° 484, toutes deux classées en 1ère catégorie avec quatre ouvertures pour l'une et trois pour l'autre. Naturellement elles sont plus imposées, au même rang que François Velay. Les autres propriétaires se nomment Molines, Felgerolles (deux), Viala, Gauch, Guin, Martin, Servières et Vidal Pierre, du Viala. Au total, douze habitations.

Cent ans après, le recensement de 1911 signale 4 maisons et 24 habitants, dont 13 enfants : familles Molines, Malachanne (deux), Roure. En 1921, ce sont 30 habitants répartis en 4 foyers avec les mêmes patronymes.

Élie nous apprend que les Malachanne appartiennent à la même souche qui s'est scindée en deux branches en 1828.

Mais quelle était la configuration du village autrefois ? Impossible de consulter le plan cadastral ancien, la feuille concernant le lieu ne figurant plus dans l'exemplaire conservé en mairie. Le grand-père d'Élie disait avoir connu ici 13 fermes. 12 sont répertoriées sur le registre municipal. Vu d'aujourd'hui rares sont les constructions anciennes présentes dans le hameau. Mais voilà, on apprend qu'il y avait bien un « lieu-

haut » ici, là où la maison Viala avait brûlé vers 1900. Et c'est là-haut que devait se trouver le cœur du village avec les Velay, les Privat, les Boissier... Car c'est là-haut qu'était installé le four, là-haut aussi que coulaient les deux sources comme en témoigne encore cette fontaine que Rosa rêverait de voir en bas près de la placette au milieu du Champlong d'aujourd'hui.

La rencontre s'achève, portrait

Rosa et Élie feuillettent leurs albums. Le moment est venu de choisir des illustrations. Six seront retenues : l'étable, le taureau limousin, la placette, le rempailleur, le voisin Félix et puis cette photo plus personnelle, plus intime. C'est celle qui réunit trois générations quand apparaît Olivier, le petit-fils, voici dix-neuf ans. Symbole de la famille, une valeur essentielle pour Élie, l'assurance visible d'une filiation, un moment de fierté et de tendresse saisi par le photographe. « Les trois artistes », s'amuse Rosa dans un sourire. Nous avons demandé à Élie de choisir un ou deux textes parmi ceux qu'il a eu l'occasion d'écrire et quelquefois de présenter en public. Spontanément il a proposé la ballade à son pays, il y ajoutera ensuite le cimetière protestant.

Pouvait-on imaginer que le petit élève de Champlong, auquel l'école laissa quelques bons souvenirs, mais pas toujours, allait se révéler beaucoup plus tard en amateur passionné d'Histoire locale et en paysan-poète créateur de textes remarquables. Ainsi donc des capacités insoupçonnées avaient vu le jour et l'éclosion d'une sensibilité s'était exprimée au fil des pages. Alors, grâce à Odile Rival, le Parc avait facilité la publication d'un premier recueil à la si jolie couverture.

Historique

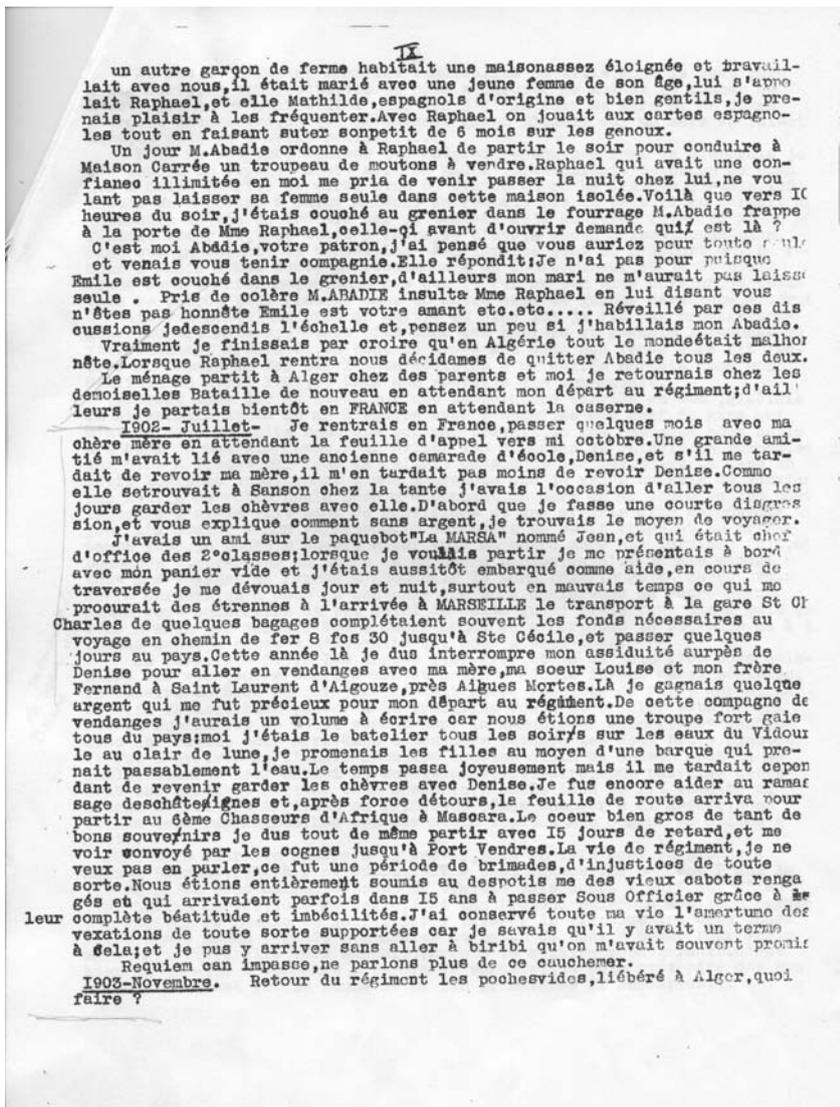
Des voûtes du château de Saint-Martin à Jacques Malachanne, deuxième Consul

Charles de Saint-Martin habitait ici dans son château à la fin du XVIIème siècle.

Tribulations d'un St Andéolien

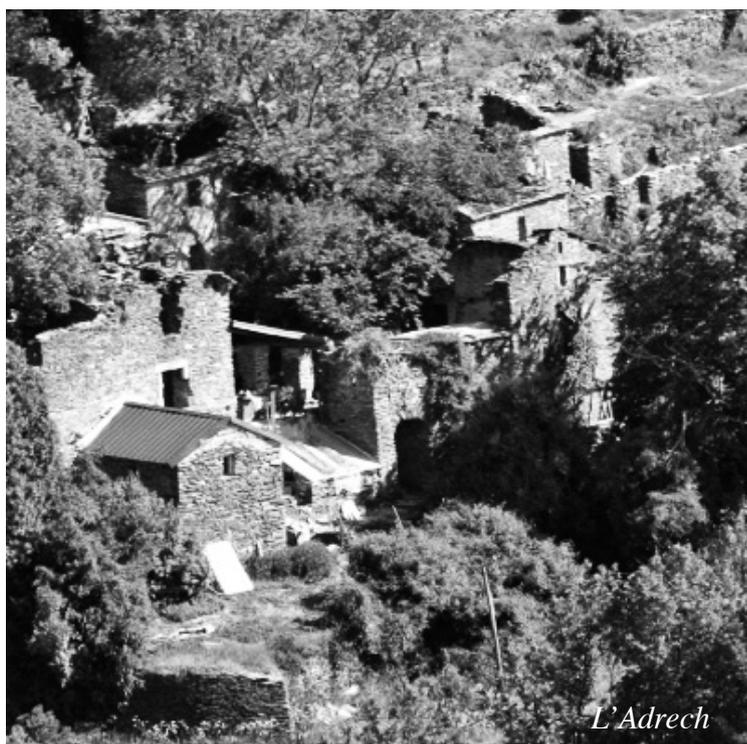
hors de Saint Andéol (suite)

Un étudiant savant ne fera-t-il pas, un jour, un mémoire sur l'importance historique du « pot de confiture » ?



Au cours de ma deuxième année à la ferme école de Chazeirolettes, je fus désigné pour effectuer la campagne des betteraves dans les fermes des environs. Selon l'usage dans ce pays, les journées de battage sont l'occasion du rassemblement des gens du pays qui s'entraident les uns les autres; les repas sont aussi des festins dont je me souviendrai toujours. Nous, les trois élèves de l'école détachés à ce travail, avions pour rôle l'entretien du matériel qui appartenait à l'école, et sa mise en place à chaque changement de ferme. Ce changement se faisait toujours la nuit après une grosse journée et ce, afin de ne pas perdre de temps. Je me rappelle qu'une nuit, dans un mauvais chemin, notre locomobile fut renversée dans un talus, et de gros efforts furent nécessaires pour remettre le tout en place et en état. Le directeur arrive à cheval, nous blâme, pour manque d'attention.

Les cours terminés, l'examen de sortie eut lieu en octobre et, comme troisième, je fus gratifié d'une médaille de bronze et d'une prime de 300 francs en trente belles pièces d'or. Je n'en avais jamais tant vu. Le premier Barral, le deuxième Bertrand, reçurent la médaille d'argent et également 300 francs.



ma mère, mon père, Denise ; les autres venaient après et les quittais sans trop de regrets.

À Sète, je fus fort bien reçu par les personnes à qui j'avais été recommandé, bonne table, bon lit, et le lendemain on m'a accompagné sur le canal où se trouvait mon bateau « le Touareg ». J'ignorais si parfois ce n'était pas le plus beau paquebot du monde puisque c'était le premier que je voyais.

Après le départ je compris que ce n'était pas tout à fait une partie de plaisir que j'effectuais. Pendant 9 heures nous fûmes ballotés comme une coquille de noix dans un torrent. Enfin nous arrivons à Port Vendres vers minuit et à six heures on repartait pour recommencer le bal. Nous avons encore touché Barcelone (Espagne) et au bout de 48 heures nous arrivons à minuit à Alger après une affreuse traversée sur le plus mauvais tacot possible.

Mes débuts d'émigrant n'étaient pas très beaux ni très encourageants. (...) *Émile passe alors 2 ans à Alger, puis (...)*

(...) D'ailleurs je partais bientôt en France en attendant la caserne.

1902 – Juillet.

Je rentrais en France passer quelques mois avec ma chère mère en attendant la feuille d'appel vers mi-octobre. Une grande amitié m'avait lié avec une ancienne camarade d'école, Denise, et s'il me tardait de revoir ma mère, il m'en tardait pas moins de revoir Denise. Comme elle se trouvait à Samson chez la tante, j'avais l'occasion d'aller tous les jours garder les chèvres avec elle.

D'abord que je fasse une courte digression et vous explique comment sans argent, je trouvais le moyen de voyager.

J'avais un ami sur le paquebot « La Marsa » nommé Jean et qui était chef d'office des 2èmes classes; lorsque je voulais partir, je me présentais à bord avec mon panier vide et j'étais aussitôt embarqué comme aide. En cours de traversée je me dévouais jour et nuit, surtout en mauvais temps, ce qui me procurait des étrennes à l'arrivée à Marseille. Le transport à la gare St Charles de quelques bagages complétait sou-

vent les fonds nécessaires au voyage en chemin de fer 8 francs 30 jusqu'à Ste Cécile, et passer quelques jours au pays. Cette année-là, je dus interrompre mon assiduité auprès de Denise pour aller en vendanges avec ma mère, ma sœur Louise et mon frère Fernand à St Laurent d'Aigouze, près d'Aigues-Mortes. Là je gagnais quelque argent qui me fut précieux pour mon départ au régiment. De cette campagne de vendanges, j'aurais un volume à écrire, car nous étions une troupe fort gaie tous du pays. Moi j'étais le batelier tous les soirs sur les eaux du Vidourle au clair de lune, je promenais les filles au moyen d'une barque qui prenait passablement l'eau. Le temps passa joyeusement, mais il me tardait cependant de revenir garder les chèvres avec Denise. Je fus encore aider au ramassage des châtaignes et, après force détours, la feuille de route arriva pour partir au 6ème Chasseurs d'Afrique à Mascara. Le cœur bien gros de tant de souvenirs, je dus tout de même partir avec 15 jours de retard et me voir convoyé par les « cognes » jusqu'à Port Vendres.

●●● La vie de régiment, je ne veux pas en parler, ce fut une période de brimades, d'injustices de toutes sortes. Nous étions entièrement soumis au despotisme des vieux cabots et à leur complète béatitude et imbécillité. J'ai conservé toute ma vie l'amertume des vexations de toutes sortes supportées, car je savais qu'il y avait un terme à cela; et je pus y arriver sans aller à « biribiri » qu'on m'avait souvent promis.

Requiem can impasse, Ne parlons plus de ce cauchemar.

(...) Et puis Émile revient du régiment en novembre 1903, « les poches vides », libéré à Alger.

C'est le retour en Algérie où Émile « fait sa vie », travaille, fonde une famille. Il ne reviendra plus à St

Andéol! Il n'effectue que quelques visites en Cévennes pour y revoir des membres de sa famille.

Le texte se termine avec pour date 12 juillet 1940.

Sa fille ajoute : « il n'a quitté ce monde que beaucoup plus tard en 1960. Il est mort avant l'exode et a fini ses jours en Algérie, son pays d'adoption qu'il chérissait ».

Voilà une histoire peu banale et si les cévenols n'ont pas hésité (ou plutôt ont été obligés) de quitter leur terre, rares sont ceux qui sont allés bien loin, au-delà des mers.

Histoire fort riche qui me permet, qui permet aux plus anciens d'entre nous, de retrouver des personnages ou des lieux qui ont marqué nos communes de St Frézal et de St Andéol, ainsi :

- Paul Hours et surtout son frère Alfred dit « Ourset del Lauzas » fort instruit, à la calligraphie impeccable et qui chantait « l'Internationale » en fauchant au Viala la prairie du Pradel.

- Émile Vidal, le frère de mon grand-père maternel qui régissait le Viala : il allait, dit Émile Felgeirolles, voir « Finette » qu'on appelait « Garnabelle » qui a habité Blazin, maison isolée du Viala en face de Poussiels. Cette maison a été abandonnée en 1916 et est tombée en ruines.

- Camille Hugon, dit Camillasso tant il était revêche.

- Rouverand Cadet, du Cros, et dont on voit la superbe photo appuyé sur le manche de sa faux, sur la page de couverture d'un numéro déjà ancien du vent des Bancelles.

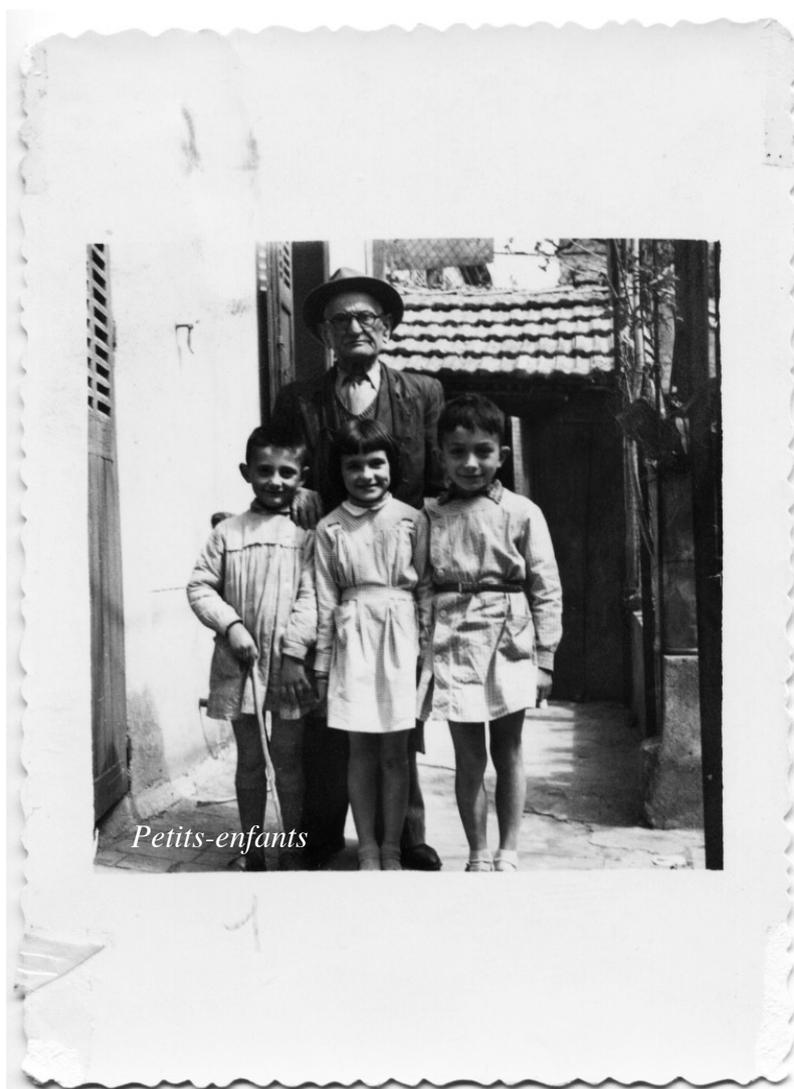
- Arnal Albéri de Vitaterne; il a été maire de St Andéol et a été fusillé par les FTP en septembre 1944, jugé collaborateur.

- Et puis Jules, le plus jeune frère d'Émile resté célibataire et dernier habitant de l'Adrech.

On l'appelait Julet (c'était la mode dans nos Cévennes, de donner des sobriquets (scaïnouns) mais sa fonction de couvreur de lauzes le faisait appeler « lou massou », mais aussi « fargato » ou « lou tambourinio »... Et je me souviens que lorsqu'il venait travailler au Viala chez mon père, il déclarait : « cey pa souret a l'Adret, cin 5 : io Felgeirollo, io Julet, lou Massou, Fregato, lou Tambournio » (Je ne suis pas seul à l'Adrech, nous sommes cinq...) et il énonçait tous ses dénominatifs.

Que n'avons-nous pas davantage de nos anciens qui aient écrit de façon précise le déroulement de leur vie. Nous aurions pu les rassembler et disposer d'un beau recueil d'histoire vivante.

■
Etienne Passebois



Petits-enfants

L'Économie Sociale et Solidaire

une notion à revisiter

L'Économie Sociale et Solidaire ou ESS quèsaco ? Régulièrement utilisée par les médias et depuis quelques années mise en avant au mois de novembre, cette expression ressemble à un grand fourre-tout, une nébuleuse derrière laquelle se cache quoi exactement ?

Historiquement elle prend racine dans les mouvements coopératifs et mutualistes nés au début du dix-neuvième siècle, au temps de la création des premières caisses de secours mutuel et du mouvement associationnisme ⁽¹⁾. Dans le prolongement des changements sociaux et politiques opérés par la Révolution de 1789.

Aujourd'hui cette notion recouvre plusieurs expressions :

- celle d'ESS récente, date du début du XXIème siècle ;
- celle d'Économie Sociale qui a historiquement prévalu ;
- celle d'économie solidaire née dans les années 80 avec la finance solidaire, le commerce équitable.

Dans les pays anglophones, on parle de tiers secteur (entre le public et le privé), dans les pays du Sud d'économie populaire.

Il existe plusieurs manières de qualifier l'ESS :

- soit par les statuts juridiques : association, coopératives et mutuelles (formes historiques) et pour l'INSEE les fondations ;
- soit par les principes et règles internes aux structures de l'ESS notamment : le fonctionnement démocratique (1 pers = 1 voix) et la distribution des excédents (interdite

dans les mutuelles et les associations, plafonnée dans les coopératives) ;

- soit par le militantisme qui sous-tend ces initiatives développées dans une critique du capitalisme de marché, comme une autre manière d'organiser les activités économiques.

Définir l'ESS nécessite de revenir au projet de l'économie, construite comme une discipline et une réalité sociale en s'autonomisant du politique, du religieux, de la morale quand le marché prend une place de plus en plus importante ⁽²⁾ avec A. Smith et le développement de l'approche libérale et l'émergence d'une science économique. Face à cela le projet de l'ESS est de réenchâsser l'économie dans le politique, c'est donc un projet idéologique dont la réalité sociale ne correspond pas toujours au projet.

Pour les libéraux le marché permet la démocratie or dans la réalité il est à l'origine de dysfonctionnement et génère de l'exclusion, de la pauvreté et laisse tout un pan des besoins sociaux non satisfaits qui vont être assurés par des initiatives privées (majoritairement les associations, les mouvements religieux) et des initiatives publiques prenant en charge la question sociale ⁽³⁾.

Aujourd'hui les organisations de l'ESS veulent faire reconnaître les apports de l'ESS en terme de lien social, d'engagement militant, de qualité de vie, de primauté de l'individu, de l'humain au détriment du profit,

de respect de l'environnement, de la citoyenneté et de la démocratie.

Principes importants, car les organisations de l'ESS (associations, Entreprises d'Insertion, mutuelles, coopératives, fondations...) ont besoin que l'on reconnaisse leurs spécificités pour faire comprendre ce que ESS apporte à la société.

En 1995, la Charte du comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CN-LAMCA) devenu le CEGES (Conseil des entreprises des groupement de l'ES), a listé des règles de gestion des entreprises de l'ES :

- La libre adhésion
- L'indépendance politique
- L'absence de but lucratif ou limité
- Gestion démocratique
- La transparence de gestion

Ces règles s'incarnant dans des statuts garants des bases du projet pour lequel la structure a été créée.

Dans ce secteur la production et l'emploi croît plus rapidement que dans les autres organisations économiques. Ce phénomène est lié aux services relationnels (service à la personne, aide à domicile) donc surtout dans les associations avec des conditions de travail parfois dégradées, précaires, souvent à temps partiel et à des niveaux de rémunérations plus faibles que dans les autres organisations. Les conditions de travail sont meilleures

La maison qu'on lavait tous les samedis

Il était une fois une maison qui était habitée par une famille sympathique et qui la lavait tous les samedis...



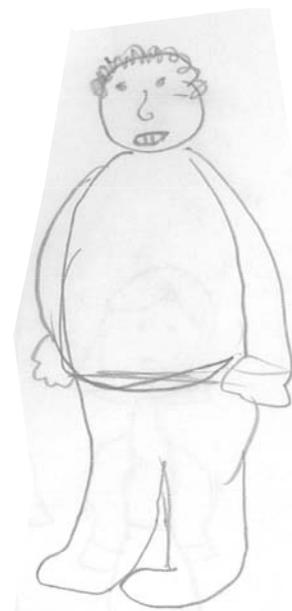
Sarah et Georges

La maman et le papa

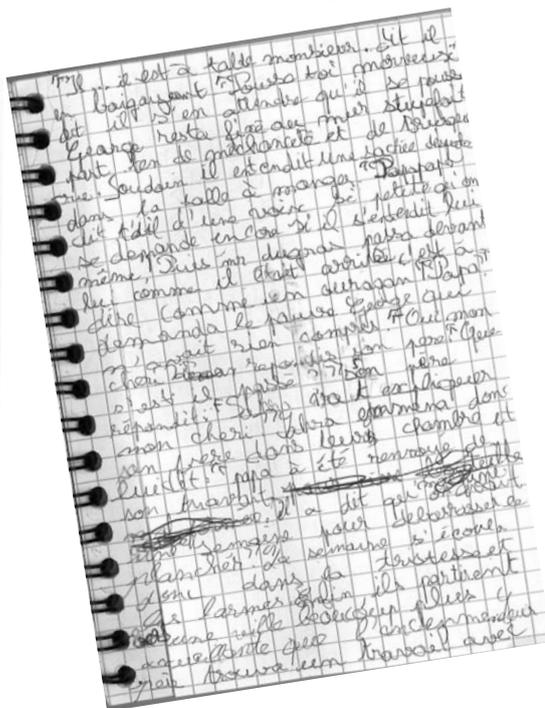
Mais, par une journée de pluie, un grand et gros investigateur vint. Il s'appelait M. Dugras. Il était dur et insensible avec ses ouvriers. On avait souvent entendu dire, par quelques rumeurs, qu'il avait été sans pitié avec ceux-ci. Du moins avec quelques-uns de ses joyeux ouvriers, dont un avait été renvoyé dans un colis et un autre dans une brouette !

Mais revenons-en à notre histoire. Il était donc midi, quand on sonna à la porte. « George, va ouvrir », dit la mère. « J'y vais », répondit George, qui était un enfant très obéissant ! Il alla donc ouvrir et quelle surprise de se trouver nez à nez avec le patron de son père ! M. Dugras s'exclama avec un air supérieur de méchanceté : « Où est ton père, morveux ? ».

« Il... il est à table, Monsieur » dit George en begayant. « Pousse toi, morveux », dit-il sans attendre qu'il se pousse. George resta fixé au mur, stupéfait par tant de méchanceté et de brusquerie. Soudain, il entendit une sacrée dispute dans la salle à manger. « Papa, papa », dit-il d'une voix si petite qu'on se demandât s'il s'entendit lui-même ! Puis, Monsieur Dugras passa devant lui comme il était arrivé, c'est à dire comme un ouragan ! « Papa », demanda le pauvre George qui n'avait rien compris. « Oui, mon chéri ? » répondit son père. « Que s'est-il passé ? ». Son père répondit : « Sarah va t'expliquer mon chéri ». Sarah emmena donc son frère dans leur chambre et lui dit « Papa a été renvoyé de son travail. Son patron a dit qu'on avait une semaine pour débarrasser le plancher. »



Monsieur Dugras



La semaine s'écoula donc dans la tristesse et les larmes. Enfin, ils partirent dans une ville beaucoup plus accueillante que l'ancienne. Leur père trouva un travail avec un directeur beaucoup plus ouvert. Mais pendant cela, la maison, elle, souffrait depuis que ses chers locataires étaient partis. Elle d'habitude si dorlotée, avait été abandonnée ! Abandonnée voulait dire aussi qu'elle n'était plus vernie pour se protéger de la pluie et cela l'ennuyait plus que les trous dans les murs. Pendant ce temps, le père de George et de Sarah jouait de temps en temps au Loto. Et c'était Sarah qui allait au bar d'à côté pour acheter quelques tickets pour son père. Elle y allât donc pour acheter trois tickets. Le soir où les enfants rentrèrent de l'école, leur père demanda à Sarah les tickets, car il allait être l'heure de l'émission. Elle les lui donna donc, et ils s'assirent tous les quatre devant la télévision. Le présentateur commença à parler : « Chers téléspectateurs et chères téléspectatrices, aujourd'hui c'est le grand anniversaire du Loto ! Nous donnerons une prime de 70 millions d'euros ! Bonne chance ! » Toute la famille se tut. Le présentateur annonça alors les numéros : « nombres : 700, 300 et 800 000 ! » Soudain, un cri se fit entendre. Le père s'exclama : « 800 000 ! Nous avons le ticket ! » « Heu, Papa ? », demanda Sarah. « Oui, ma chérie ? »

« Nous avons le ticket gagnant ? », compléta Georges. « Mais, bien sûr, mes enfants ! », s'écria la mère. « Vite ! à la station de Loto ! », dit le père. La mère hésita, en doutant que ce ne soit une blague de la station de Loto. Puis lâcha : « Vos vestes, les enfants. » Ils filèrent à la station de Loto, montrèrent le ticket. Le gardien les laissa entrer et ils filèrent au bureau de la direction. Le père, qui serrait fort le billet dans sa paume, le présenta. On leur donna l'argent et ils partirent heureux. Ils devinrent riches et reconnus dans tout le pays.

Un jour, la rumeur de leur succès parvint aux oreilles de Monsieur Dugras et celui-ci, pris d'une colère folle, enfonça son pied dans le sol et s'en alla. On ne le revit plus dans le pays. Lorsqu'il apprit ça, le père de Sarah et George (qui s'appelaient Sébastien) racheta l'usine, qu'il transforma en piscine municipale pour tous les ouvriers de l'usine. Il racheta ensuite toutes les maisons des locataires. Et la petite maison fut à nouveau lavée tous les samedis !

Inès Martinez



La piscine pour les ouvriers

●●● per la sopa qu'arriba sus la taula dins una ola, los ingredients utilizats son presentats en tròces, alara que pel potatge qu'es presentat dins una sopièra, los ingredients son molinats, chaplats.

Mas se fasem un tornet dins l'istòria, segon lor destinacion los dos mots s'emplegavan diferentament : la sopa pel pòble, pel vesin, per l'amic (Passa a l'ostal e vèni partejar una sopa de ravas adovada amb lo lard del porquet) ; lo potatge pel nòble, lo borgés (Monsen lo Comte de la Nalta Rovièra vos covidi a partejar un potatge de fajas). Pauc a chac pauc los dos mots son devenguts bessons perque dins los campèstres, la sopa se fasiá dins la chiminèa et un còp pres- ta, s'amaduravá dins lo potatgièr.

Uèi, amb la transformacion industrialia dels produches alimentaris, los interèsses economics, la vida butassada, fòrça mond crompan de saquetons de sopa en polvera desidratada em- plenada, al dire dels fabricants, de vertuts nutricionas incompa- rablas. Empacha pas que las fèstas de la sopa durent, un mond numerós, colorat, se congosta de tastar aquelas vertadièras sopas que los nòstres pepins serián gaujósas.

E puèi de que dire de la sopa universal de còdolets qu'a fach (e que farà encara) pantaisar los pi- chons dels cinc continents e d'aquel mot qu' a fach espe- lir un molon d'expressions :

Ésser trempé come una sopa - La sanqueta li venguèt - Tombèt aqui coma un rabàs dins lo potz - La sopa de morre - Anar al manja-crostet - Escupir dins la sopa - Lo fumet de la sopa vos espèra - Dins las vièlhas topinas se fan las bonas sopas .

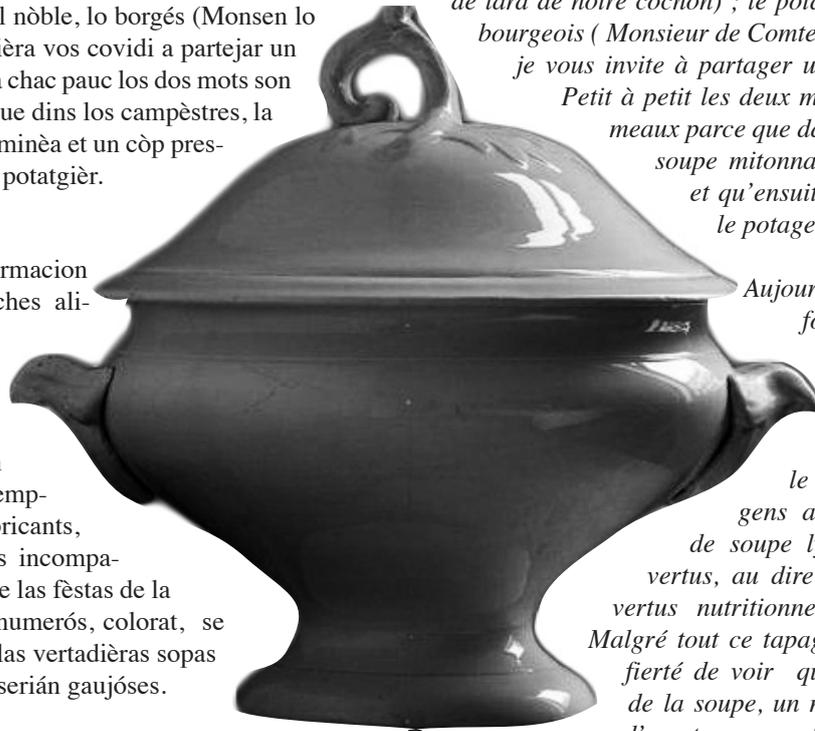
Bon appetis.

■
Alan Pantel

La soupe est servie dans une marmite ; les ingrédients employés sont présentés en morceaux alors que pour le potage qui lui, est servi dans une soupière, les ingrédients sont mixés.

Et si nous faisons un petit retour dans l'histoire, les deux mots étaient employés différemment : la soupe pour le peuple, le voisin l'ami (Passe à la maison et viens partager une soupe de raves, accommodée d' un morceau de lard de notre cochon) ; le potage pour le noble, le bourgeois (Monsieur de Comte de la haute chèneaie, je vous invite à partager un potage de faines).

Petit à petit les deux mots sont devenus ju- meaux parce que dans les campagnes la soupe mitonnait dans la cheminée et qu'ensuite on la mettait dans le potager pour la réchauffer.



Aujourd'hui avec la trans- formation industrielle des produits ali- mentaires, avec les intérêts éco- nomiques, avec le stress de la vie, les gens achètent des sachets de soupe lyophilisée, riche en vertus, au dire des fabricants, des vertus nutritionnelles incomparables. Malgré tout ce tapage, c'est une grande fierté de voir qu'au cours des fêtes de la soupe, un nombre considérable d'amateurs se régale de goûter ces véritables soupes dont nos aïeux seraient

heureux.

Et puis que dire de la soupe universelle de cailloux qui a fait (et fera encore) rêver les enfants des cinq continents et de ce mot qui est présent dans de nombreuses expres- sions :

Être trempé comme une soupe - Monter comme une soupe au lait - Cela vient comme un cheveu sur la soupe - La soupe à la grimace - Aller à la soupe populaire - Cracher dans la soupe - Par ici la bonne soupe - C'est dans les vieux pots qu'on fait de bonnes soupes.

■
Bon appétit.

■
Alain Pantel



Fraissinet de Lozère
conseil municipal
20 août 2014

Tous les conseillers présents
sauf excusés Nils, Jean-
Marie et Christelle

Compte rendu du dernier
conseil municipal adopté à
l'unanimité.

Demande de Rudy et Sophie Boissier

Le CM décide de ne pas
accepter cette dérogation à
la carte scolaire, mais es-
saie de trouver une solution
pour que la garderie ouvre
vers 7h30, si bien sûr, il y
a un nombre suffisant d'en-
fants concernés (5 ou 6).
Vote 6 pour, 2 abstentions.

Ramassage scolaire

C'est Viviane Cribaillet
qui assurera le service de 8
enfants (3 à Racoules, 1 à
Fraissinet, 1 à Runes et 3 à
La Brousse.

Point sur les travaux

Captage de Rûnes fini (y
compris clôture). Enduits
des captages du Mont Lo-
zère et déboisement des
captages du Mont Lozère
fait. Chemin des Clauzes :
le déroctage, nivellement et
mise en place de la couche
de base terminés. L'enduit
bicouche et les finitions se-
ront fait les 26 et 27 août. Le
raccordement des réseaux
moyenne tension du Pont
sans eau vers Racoules, Plai-
sance, le Pré du Moulin a eu
lieu mi-juillet. Finialettes
sera raccordé mi-septembre
ce qui nous permettra de
faire les travaux de voirie.
Le panneau voie sans issue
au bout de Plaisance vers
passerelle a été posé.

Maison de Marie, la ma-
çonnerie, charpente et cou-
verture sont terminées.

Colombarium

Délibération prise pour
fixer le tarif de l'empla-
cement (500 € pour 100
ans).

Réunion publique de Finialettes le 8 août 2013

2 sujets ont fait débat :

- les pannes sur le réseau
téléphonique. Une pétition
des habitants de Finialettes
et une autre des habitants
de Racoules ont été trans-
mises à Orange. Et à la
mairie. Le maire propose
un courrier à transmettre
à Orange et aux élus. Ce
courrier est adopté à l'una-
nimité.

- Les trous entre Font
Padelle et le Pont de Pail-
hasse : Le maire propose
un courrier au Préfet et
aux conseillers généraux
du Pont et de Florac. Ce
courrier est adopté à l'una-
nimité.

PNC

Une réunion houleuse le 16
juillet dernier au Mont Lo-
zère a été organisé à l'ini-
tiative du Président et du
Directeur qui nous ont an-
noncé tout bonnement que
tout le personnel à terme
serait concentré sur Génol-
hac avec suppression de St
Étienne du Valdonnez et
des résidences administra-
tives à Chadenet, Le Pont,
etc. Plus grave le Directeur
s'est complu à indiquer
que la Lozère serait mieux
gérée par le Gard qu'en
Lozère.

Nous avons réagi verte-
ment (voir Comptes rendus
dans la presse) et organisé
une réunion avec les autres
élus des autres territoires
(Aigoual, Basses Cé-

vennes) à la Salle Prunet.
Une demande d'audience
au Préfet puis au Ministère
est en cours.

Raccordements aux ré- seaux des nouvelles Mai- sons Boissier et Daudé

Un programme d'investis-
sissement de 9 000 € est
ouvert pour réaliser ces
travaux au plus vite.

Divers

une nouvelle maison est
prévue au Viala
En fin de réunion, visite de
la maison de Marie et du
Presbytère. ■

Fraissinet de Lozère
conseil municipal
24 septembre 2014

Présents : Durand Eugene,
Molines Dominique, Allier
Jean-Pierre, Lion Marie,
Commandré Yves et Paul,
Folcher Christelle, Bjorn-
son Langen Nils.

Excusés ; Thoyer Jean-
Marie, Mazoyer Thierry,
Roure Gilbert.

Le compte rendu du der-
nier conseil est adopté

Présentation du projet de
Clémence Mallet : Clé-
mence travaille pour les
Chantiers internationaux
Solidarité Jeunesse et sou-
haite créer un lieu perma-
nent d'accueil, et pourquoi
pas sur le canton et pour-
quoi pas au Presbytère à
Fraissinet. Elle remet un
document de présentation
de son projet et la brochure
des chantiers. Nous étudie-
rons les documents remis et
sa proposition (réunion ulté-

rieure avec l'ensemble des
projets sur le presbytère.

Station d'épuration de Fraissinet de Lozère

Une réunion impor-
tante (Voir CR) a eu
lieu avec tous les parte-
naires (Agence de l'eau,
Conseil Général, Contrat
de Rivière, DDT, Bureau
Megret) le 20 septembre
2013. Il a été validé un re-
calibrage de la station pour
60 Équivalents habitants.
Au niveau du financement
et du fait que nous sommes
prioritaire dans le cadre du
PAOT (Programme Opéra-
tionnel d'Actions Territo-
rialisées) nous pourrions
d'après l'accord-cadre
Agence/Département bé-
néficiaire d'un financement
bonifié (70 % au lieu de
50 %), mais l'Agence
n'a pas encore donné son
accord. En cas d'accord
le conseil donne pouvoir
au maire de reconsulter les
deux entreprises soumis-
sionnaires sur la nouvelle
base (60EQH).

Vente d'une parcelle de terrain au pré du Moulin à M. Grassin

Suite à la rencontre sur le
terrain avec M. Brunel, le
Conseil à la majorité ac-
cepte la vente d'une partie
du domaine privé commu-
nal d'environ 99.5 m² qui
permettra de relier la par-
celle de M. Brunel /Grassin
à la voirie communale au
prix de 32 € le m². (frais
de vente et de géomètre à la
charge de l'acquéreur).

SIVU

la cours de l'école est finie.
Le portail va être changé.
Une des salariées (Isabelle
Debune) a démissionné et
une embauche est à réali-
ser au plus vite.

Christelle participera à la commission d'embauche (2 candidates).

Raccordement de la maison Daudé

C'est l'entreprise moins disante Molines Alain qui est retenue (-20 %) et qui devrait faire ses travaux sous 1 mois.

Questions diverses

- Le raccordement de Finialettes en basse tension et téléphone est terminé. La ligne moyenne tension sera enlevée sous 8 jours. Les entreprises Chabrol et Rouvière pourront faire les travaux à l'entrée du village.
- Le mur de Racoules va être fait sous 15 jours par Chapelle et de suite après sera goudronnée la Route par TPCR.
- La route des Clauzes est terminée. Il faut prévoir le balisage du chemin et les panneaux d'information.
- Les travaux de captage au Mont-Lozère sont presque terminés (manque la pose des portail et la pose des grillages).
- Chemin de Finialettes : La DDT est chargée de monter le marché.
- L'ONF voudrait passer une convention pour les captages du Mont Lozère (1620 €/an de loyer) : cette demande est excessive. Le maire est chargé de renégocier cette convention.

Le Pont de Montvert conseil municipal 29 mars 2014

Présents :

Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Catherine Blaclard, Stéphane Maurin, Michèle Buisson, Yves Elie Laurent, Albert Douchy, Danile Molines, Yves Servièrè.

Absente excusée :

Gilly Mac Hugo

Secrétaire :

François Folcher

Élection du maire

Alain Jaffard élu avec 11 voix sur 11.

- Fixation du nombre d'adjoints : 3 adjoints comme les mandats précédents.

Élection des adjoints

1er adjoint : François Folcher élu avec 11 voix sur 11

2ème adjoint : Frédéric Folcher élu avec 11 voix sur 11

3ème adjoint : Stéphane Maurin élu avec 11 voix sur 11

Délégation aux adjoints

reconduites comme au mandat précédent

Indemnités aux élus

reconduites identiques au mandat précédent

Désignation des représentants de la communauté de communes

4 représentants à savoir le maire et ses adjoints.

Désignation des membres du CCAS

Catherine Blaclard, Michèle Buisson, Gilly Mac Hugo, Alain Jaffard.

Désignation des représentants du SIVOM des sources du Tarn et du Mont Lozère

Sophie Pantel, Alain Jaffard, Yves Servièrès.

Désignation des représentants du SIVU de l'Estournal

Titulaires : Alain Jaffard et Stéphane Maurin

Suppléants : Gilly Mac Hugo et Michèle Buisson

Désignation des représentants du SIVU de l'AEP du Haut-Tarn

Titulaires : François Folcher et Yves Élie Laurent

Suppléants : Frédéric Folcher et Yves Servièrès

Désignation des membres de la commission d'appel d'of re

Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Stéphane Maurin, Yves Servièrès, Daniel Molines.

Désignation des délégués

- **ASADFCI** : titulaires : Yves Servièrès, Daniel Molines
Suppléants : François Folcher

- **SDEE** : Titulaire : Sophie Pantel

Suppléant : François Folcher

- **SICTOM** : titulaires : Sophie Pantel, François Folcher

Suppléants : Alain Jaffard, Alvert Douchy

- **Désignation du correspondant défense**
Catherine Blaclard

- **Désignation des représentants de l'OT**

Alain Jaffard, Sophie Pantel, Yves Élie Laurent, Frédéric Folcher

Questions diverses

Monsieur le maire lance une réflexion sur les dif-

férents dossiers à gérer tels que le personnel, les finances, la communication et la culture, les travaux, les festivités, l'agriculture, etc. afin de déterminer des commissions aux prochains conseils.

- Fin de séance à 22h45

Le Pont de Montvert conseil municipal 11 avril 2014

Présents : Alain Jaffard, François Folcher, Michèle Buisson, Yves Servièrè, Gilly Mac Hugo, Frédéric Folcher, Catherine Blaclard, Albert Douchy, Daniel Molines, Stéphane Maurin,
Absents : Yves Elie Laurent,
Invitée : Sophie Pantel,
Secrétaire de séance : Stéphane Maurin,

- Approbation du compte rendu du conseil municipal de vendredi 29 mars 2014.

1) Les comptes administratifs et les budgets :

- Compte administratif de l'eau :

Solde d'exploitation : 30 057,29 €

Solde d'investissement : 31 179,56 €

Adopté à l'unanimité

- Projet de budget de l'eau 2014 :

Solde d'exploitation : 157 857,29 €

Solde investissement : 122 708,56 €

Total budget : 280 565,85 €
Adopté à l'unanimité



- Compte administratif du pré Platon :

Dépenses en fonctionnement : 158 292,91 €

Recettes de fonctionnement : 406 723,97 €

Dépenses d'investissement : 175 714,24 €

Recettes d'investissement : 184 842,66 €

Adopté à l'unanimité

- Projet de budget pour le pré Platon 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 523 460,13 €

Recettes de fonctionnement : 523 460,13 €

Dépenses d'investissement : 421 774,07 €

Recettes d'investissement : 421 774,07 €

Adopté à l'unanimité

- Compte administratif du budget principal, en conformité avec le compte de gestion :

Dépenses de fonctionnement : 828 833,80 €

Recettes de fonctionnement : 960 903,77 €

Dépenses d'investissement : 585 433,11 €

Recettes d'investissement : 503 350,86 €

Adopté à l'unanimité

- Projet budget principal 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 1 039 723,72 €

Recettes de fonctionnement : 1 039 723,72 €

Dépenses d'investissement : 1 214 163,97 €

Recettes d'investissement : 1 214 163,97 €

Budget voté à l'unanimité

2) Point sur les travaux

- **Aménagement place de l'église**

les maçonneries sont pratiquement terminées. Le four, les gradins, les esca-

liers et les abords du puits sont en cours de réalisation. Les travaux concernant la rampe pour les personnes à mobilité réduite et l'aire de battage vont débiter.

- **Future gendarmerie**

Les terrassements et les enrochements sont en cours. La commune a dû engager des dépenses pour enlever les inertes qui se trouvaient sur ce terrain.

- Branchement A.E.P. miellerie route de Finiels : les travaux sont en cours.

- V.C.1 : une visite sur le terrain a été effectuée le 10 avril avec les différentes entreprises. Les offres seront récupérées le 16 avril 2014 et l'ouverture des plis est prévue le 25 avril 2014.

- Petit patrimoine : la commande des travaux du temple de Grizac est faite. C'est l'entreprise Chapelle qui fera cette restauration.

- Mur du Villaret : l'entreprise S.A.R.L. Chapelle a été retenue. La commande a été passée.

- Réfection trottoir du café « Dredi's » et accès « handicapés » pour l'Office de Tourisme : la commande auprès de l'entreprise S.A.R.L. Chapelle est passée.

3) Révision de la carte cantonale

Un recours gracieux adressé au Conseil d'État a été fait par la municipalité. Cette dernière avait émis un avis négatif sur une décision qui n'avait pas été entérinée par l'État. L'ensemble de l'équipe municipale vote à l'unanimité pour un recours contentieux qui demande l'annulation pure et simple du redécoupage proposé.

4) Point sur l'Office de Tourisme

L'assemblée générale a eu lieu le samedi 05 avril 2014 à Saint Maurice de Ventalon. Sophie Pantel a été élue présidente en lieu et place de Philippe Galzin, démissionnaire.

Les deux élus qui représentent la commune à l'Office de Tourisme sont Alain Jaffard et Frédéric Folcher.

5) Délégué au CNAS

La commune doit élire un représentant pour siéger au CNAS (Comité National d'Action Sociale). C'est Michèle Buisson qui a été élue à l'unanimité.

6) Communauté de Communes

Un surcoût de 891 € concernant le parc de contention pour animaux est demandé aux trois communes. La commune prendra à sa charge un tiers de ce surcoût.

7) Gestion du personnel communal

Un point sur les situations des agents en Ressources Humaines a été réalisé. La Commission Administrative Paritaire s'est prononcée et a émis un avis sur l'avancement de grade du personnel communal (Mmes Mazoyer, Mercier et Reydon) engendrant de ce fait des ouvertures de postes.

8) Questions diverses

- Fondation du patrimoine : M. le Maire est convié à une réunion où il sera procédé à une remise officielle des labels et subventions de la fondation du patrimoine. A cette occasion, M. Gelly, délégué départemental de la fondation du patrimoine remettra un chèque fac-similé

concernant la rénovation du temple du Pont de Montvert et la souscription qui a été mise en place. Le vendredi 09 mai 2014, au temple du Pont de Montvert, sera organisée une remise symbolique de ce chèque fac-similé en présence des représentants de l'association culturelle du Pont de Montvert, de la municipalité, de la fondation du patrimoine et des élus du département de la Lozère et de la Région.

- Banque mobile :

Le maire, Alain Jaffard, a reçu M. Crueize du Crédit Agricole afin d'évoquer la proposition qui a été faite par la banque de mettre en place un lieu d'accueil d'une banque mobile (1h par semaine); Douze communes dans le département vont en bénéficier. Cette banque mobile fonctionnera du 1er juin au 15 septembre de 16h15 à 17h15 sur la Placette.

- Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

La municipalité avait confié ce travail à l'entreprise Synergie Territoriale. Cette société ayant changé de statut, un avenant transfère le contrat à la nouvelle entreprise Robin-Carbonneau.

- Délibération :

Une délibération est prise pour que le maire de notre commune soit autorisé à signer les conventions qui émanent du Syndicat mixte Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte et des Causses.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 00 h 40.

Le Pont de Montvert
conseil municipal
27 mai 2014

Présents :

Buisson Michelle, MC
Hugo Gilly, Molines Daniel,
Serviere Yves, Laurent Yves
elie, Jaffard Alain, Folcher
François, Folcher Frédéric,
Blacard Cathy, Maurin
Stephan

Invitées : Sophie Pantel

Secrétaire de séance :

Serviere Yves

1) approbation à l'unanimité du conseil municipal

2) Point sur travaux

-église : gardes corps et aire de battage finis ainsi que la rampe handicapé en cours de finition, puis il y aura l'intervention de GALTA pour nivellement de la place et ensuite il y aura la finition en enrobé à chaud désactivé; fin travaux pour le 14 juillet

-VC1 en attente autorisation PNC pour emprunt matériaux, attribué à l'entreprise TP BEAU; en attente réponse du cg pour une subvention exceptionnelle sur l'enveloppe du Président Pourquier

-programme de voirie :
rue quartier de la moline : ent TPCR ne viendra pas le mercredi; Rampe michel Molines; Felgerolles; VC de Grizac; Rampe de la Destourbe
En attente planning de TPCR

- Compteur à la Vayssiere pour C Guérin placé.

- Devis demandé à F Rouviere 1700 euros pour branchement eau usé dans la grand rue.

- Rencontre avec Madame Brunel au Cros : elle souhaite la déviation du Cros, elle propose de s'occuper des devis, du financement et des autorisations et du foncier.

- Banque mobile : rencontre avec Roger Crueize, le mardi de 14h à 16h, il se placera à côté de la pizzeria

- Plaque France Télécom :

3 dossiers envoyés, nombreuses interventions auprès de cette entreprise y compris du département, il devrait intervenir prochainement.

Sophie fait part de la rencontre avec le préfet concernant les problèmes de téléphonie filaire, une réunion est prévue le 20 juin en Sous Préfecture avec Orange pour planifier un programme d'investissement : chacun est chargé de faire remonter les difficultés et actualiser l'état des lieux

- L'horloge : dossier finalisé pour la fondation du patrimoine, l'appel d'offre est lancé, en attente analyse de l'archi, sur les 5 lots, un infructueux la menuiserie, la commune par le biais de son architecte a reconsulté les entreprises Bousquet et Plagnes le choix final se fera lors d'une prochaine commission d'appel d'offre

- Stéphan demande que l'on décide où exposer l'horloge lorsqu'elle reviendra de Marseille : l'hypothèse de la mettre chez Fernandou est évoquée (mais retenu par les artisans d'arts) ou dans la vitrine de la pharmacie

- La maire informe des prescriptions surprenantes de la DRAC qui veut pour l'enduit extérieur un enduit à la chaux ocre jaune et qu'on refasse des fausses pierres aux angles, le niveau départemental SDAP veut mettre en avant l'appareillage des pierres aux angles

3) avancement de grades

Émilie Reydon a réussi le concours de rédacteur, l'ouverture de poste a été faite Adjoint technique à principal pour deux autres agents : faut transformer les postes et les créer : accepter pour Josette mercier et refus pour Bernard chaptal 5 contres et 4 abstentions.

4) comptes rendus de réunions

- SDEE : reconduction des programmes enfouissement des réseaux, et du programme luminaires

-SICTOM : élection du pdt, Monsieur Begon est notre vice pdt pour notre territoire; attention d'être vigilants sur les investissements à venir; rénovation de la déchèterie financée par le CG en cours

-Communauté de communes : départ de Daniel Mathieu; présentation de l'asso l'arbre aux abeilles; compte rendu réunion Causses Cévennes, réhabilitation de la cure : création d'un budget annexe; 1ère tranche Espinas terminé; AG trait d'union, manque d'investissement des parents, Problème pour se faire payer le FSE, l'asso n'a pas fourni correctement les justificatifs auprès de la DIRECCT- dossier validé pour les rythmes scolaires avec trait d'union; questionnaire remis aux parents pour définir au mieux les besoins; budget 7000 euros/an; 3000 euros pour le SIVU; en 2014 il y aura 50 euros/enfant ensuite il existe des aides de la CAF; un calendrier a été distribué aux familles

- rencontre avec la poste : la poste a fait un rapport formalisée de l'activité et fonctionnement du bureau de poste du pont, plus contraintes liés aux temps de repos des agents; la commune s'était déjà oppo-

sée à la suppression d'une demi-journée; nouveau contrat dans le cadre d'un dialogue basé sur l'activité des 18 derniers mois : 33 heures ouvertures, 6 heures effectives de travail

veulent ouvrir que 28,35 fermeture le samedi matin et horaires de 9h à 12h et 13h 30 à 16h au 1er sept 2014

Le conseil n'est pas favorable à cette proposition et à une telle évolution

Le maire et la conseillère générale préparent un courrier pour mobiliser les autres élus concernés

5) désignation des élus en charge des questions forestières

Daniel Molines désigné

6) ONAC : bleuets de France, demande de subvention

100 euros votés

7) questions diverses

- devis demandé pour une animation laser correspondant aux coups de l'horloge

- information sur l'action de la commission information : installation d'un panneau fermé devant l'ot; les infos devront être mis dans une banette communication, l'affichage réglementaire continuera d'être assumé par les administratifs, recueil des adresses mail; revoir le site internet avec une maison mère mairie du Pont de Montvert et à l'intérieur stern, faire un press-book, un responsable des articles par thématique; diffusion du programme des activités festives de l'été; placer un panneau d'affichage à la Baraquette; revoir la liste de diffusion du vent des bancels;

- EDML : 4 membres titulaires : Stephan Maurin, Cathy Blacard, Gilly MC Hugo, et Michelle Buisson et 4 suppléants : Alain Jaffard,

Yves Élie Laurent, François Folcher et Daniel Molines sont désignés

Prochaine AG le 02 juin position de la commune/ matériel prêté par la Clède des chants pour les activités de l'EDML

La commune veut savoir si la Clède des chants veut vendre ou pas; le matériel peut il être mutualisé, ou faut il que la commune en rachète. Alain rencontrera Anne-lise Levejac avant le 15 juin pour dire à l'école de Musique s'ils doivent chercher du matériel ou pas

- Remerciements de l'asso des amis du livre pour la subvention allouée

- Imprimante : rachat de l'imprimante validé

- Convention signée pour le chantier international pour le festival et les autres travaux

- Habitat et développement demande un emplacement sur le marché pour présenter le dossier habiter mieux

- Le comité économique territorial organisé par Lozère développement a eu lieu au pont; point sur zones d'activités existantes et projets; Relance a parlé d'une personne qui souhaite installer un garage associatif; priorité au projet de Fraissinet de Lozère

communaux) : monsieur le maire propose un avis favorable de principe afin de solliciter l'avis des domaines

- PLU réunion mercredi 04 juin à 10h

- Demandes de 2 ou 3 bancs à Finiels

- Remarque d'une personne/erreur administrative pour un jeune électeur

- Pb de danger au niveau d'une trappe à Finiels : demande de sécuriser

- WC public reste éclairé la nuit à réparer

- SPANC : problème avec le Pays Cévennes

- Sectionnal de Salariaux : regarder la situation au regard de la nouvelle situation

- Deux invitations pour le festival d'Olt

Le Pont de Montvert conseil municipal 4 juillet 2014

Présents : Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Catherine Blaclard, Stéphan Maurin, Michèle Buisson, Yves Elie Laurent, Albert Douchy, Daniel Molines, Yves Servièrre, Gilly Mac Hugo.

Secrétaire de séance : Albert Douchy

• Agents municipaux

L'absence d'Émilie Reydon (en arrêt maladie) à été remplacée à temps partiel grâce au système de remplacement du centre de gestion. C'est Mme Rivals Catherine qui la remplacera jusqu'à son retour à hauteur d'une journée et demi par semaine.

Delphine Ramdane a été embauchée pour la bai-

gnade, elle apportera un soutien administratif ainsi qu'aux agents techniques suivant les besoins. Mario Barberio est positionné en qualité de chef d'équipe du personnel technique.

• décisions modificatives budgétaires

Une décision modificative au budget est prise pour régler le SDEE montant : 6113 euros pour le programme voirie et le renouvellement informatique (logiciel et matériel) 5000 euros.

• Motion loi sur l'eau

à été prise par le CM afin d'insister sur la simplification nécessaire des procédures concernant les cours d'eau (ex : béals)

• Motion de soutien à l'Association des Maires de France (AMF)

remettant en cause la réduction des dotations de l'État aux communes. En demandant un réexamen du plan de financement des dotations. Ceci dit le CM conçoit l'importante problématique de la réduction de la dette publique au point de vue national. Au niveau local le CM se positionne en faveur d'une fusion des communes du Pont de Montvert, St Maurice de Ventalon et Fraissinet de Lozère dans cet objectif de réduction de la dette et de simplification.

• Projet SAGE Tarn Amont

Liste présentée des enjeux du SAGE : Qualité des eaux superficielles et souterraines. Aspects quantitatifs de la ressource en eau. Crues et risques d'inondations. Protection et restauration des milieux aquatiques. Gestion des activités liées

à l'eau. Yves Élie étudie le dossier, plus d'infos sur <http://www.tarn-amont.fr/>

• Travaux

église, les travaux de la tranche ferme sont bientôt terminés. VC1, début des travaux entre l'Hopital et le Mas Camargue, accord du PNC et ONF pour l'emprunt de matériaux sur place. Programme voirie 2014, temple de Grizac et fauchage des bords de routes. Tour de l'horloge, pas de réponse de financement de la DRAC et du CG48. Les entreprises ont été choisies suite à un appel d'offre, le montant total des travaux s'élève à 63 490 euros HT. La mairie espère arriver à 80 % de subventions, de plus un appel à dons à été lancé grâce à la fondation du patrimoine.

• Amendes de polices

la commune va recevoir une dotation financière de l'ordre de 8000 € issue du produit des amendes de police pour des investissements concernant la sécurité routière.

• Groupement d'Action Locale (GAL)

Les nouveaux territoires GAL doivent comporter au minimum 10 000 habitants afin de mobiliser des fonds européens jusqu'à 2 millions d'euros. La commune fait partie du Pays Cévennes (200 000 habitants) qui va répondre au projet GAL. Le risque est que le Pont de Montvert se retrouve noyé dans cette masse. La question est de savoir si la commune se positionne sur le GAL du Pays Cévennes ou sur celui des communautés de communes cévenoles (Florac, St Germain, Ste Croix, Ste Enimie, Meyrueis,...). Le CM s'oriente plutôt vers cette dernière solution.

• COMCOM

demande exceptionnelle de soutien de la part du gérant de la presse du Pont de Montvert (1500 euros) car la Poste demande des frais jugés trop importants vis-à-vis des autres presses du secteur (ex : Florac)

• PNC

Rencontre avec le nouvel animateur du secteur Stéphane Garnier. Le CA du PNC confirme que les subventions de l'établissement public restent prioritaires à la zone cœur.

• Ambassadeurs Causses Cévennes

Le gestionnaire de l'appellation du patrimoine mondial de l'UNESCO lance un appel à candidature pour désigner des ambassadeurs de notre patrimoine mondial, tant des personnes morales (OT, prestataire de tourisme, sites, musée,...) que des personnes physiques désireuses de représenter l'appellation Causses Cévennes. Plus d'infos sur www.caussesetcevennes.org/

• Patrimoine

Le CG48 nous informe qu'il lance un recensement du patrimoine architectural et archéologique en Lozère

fin de séance à 2 heures

**Le Pont de Montvert
conseil municipal
29 août 2014**

Présents : Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Stéphane Maurin, Yves Elie Laurent, Daniel

Molines, Michèle Buisson, Albert Douchy, Catherine Blaclard.

Excusés : Gilly Mc Hugo, Yves Servières

Invité : Alain Pantel

Secrétaire de séance :

Catherine Blaclard

I- approbation du compte rendu du dernier conseil.

II- Points sur les travaux

- programme voirie 2014 : les travaux de goudronnage de l'Hermet, Grizac et le Villaret ont commencé aujourd'hui. Ils se poursuivront par la VC de la Barquette jusqu'en limite de St Maurice ainsi que par la calade de Felgerolles.

- Trottoir de l'office de tourisme et du « Dredi' s café » : il s'agit de réaliser une rampe « handicapés » et un reprofilage du trottoir, ces travaux ayant été commandés avant l'été, mais n'ayant pu être faits à temps.

- Réception de la tranche ferme des travaux de la place de l'église vers le 15 septembre.

- Travaux du temple de Grizac : ils feront partie de l'opération « petit patrimoine » au printemps prochain ; en attendant, on sécurisera les lauzes qui menacent de tomber.

- VC1 : la première tranche de 25 000 € a été réalisée, restent en septembre le débroussaillage et le nettoyage des fossés.

- SDEE : éclairage public vers la station de Gil Viala.

- Champlong de Lozère : réfection du chemin communal de Marceau Roumejon suite à de nombreux courrier de sa part.

- Campagne d'enrobé à froid en régie à l'automne.

III-travaux Tour de l'horloge

Seul le département a répondu à hauteur de 35 000 €, la région et la DRAC n'ayant donné aucune nouvelle à ce jour. Devant l'importance du projet extérieur, il est préférable de ne s'attaquer pour le moment qu'à l'intérieur (charpente, enduit intérieur, menuiserie).

IV- constitution de commissions municipales et extra-municipales

1) commission « communication » : Stéphane Maurin, Gilly Mc Hugo, Michèle Buisson, Catherine Blaclard, avec mise en place d'une liste de diffusion des informations diverses concernant la commune et la rédaction d'un bulletin municipal tous les 2 mois.

2) Commission « associations et festivités » : Gilly Mc Hugo et Michèle Buisson avec 1 ou 2 personnes du monde associatif avec gestion de la salle polyvalente entre autre.

3) Commission « culture et patrimoine » : Yves Élie Laurent, Alain Pantel dont l'un des premiers travaux sera un travail de recherche sur le château « cathare » du Ron du Chastel.

4) Commission « enfance, jeunesse et sport » : Stéphane Maurin, Frédéric Folcher, Catherine Blaclard avec pourquoi pas un délégué de classe de l'école du Pont et un référent du club ado.

5) Commission « équipements touristiques » (camping, gîte, baignade, enclos des ânes) : Gaëlle Moulinot, Frédéric Folcher, Alain Jaffard, Catherine Blaclard.

6) Commission « agriculture et forêts » : Daniel Molines, Yves-Elie Laurent et Albert Douchy (sectionnaux, DFCI...)

7) Commission « finances » : Alain Jaffard, Albert Douchy et Marie Jo Commandré.

V- compte rendu du « Total Festum par Alain Pantel

Une fois encore, le festival Total Festum a été une grande réussite tant en terme de prestation qu'en terme de budget à l'exception du refus de subvention par le PNC en raison de la non-adhésion de la commune à la charte.

Hormis un problème d'éclairage faute d'ampérage suffisant (mise en place pour l'année prochaine d'un coffret festivity), cela aura été une réussite.

Alain remercie la commune pour sa participation en personnel et financière.

VI- délibérations

1) Délibération modificative pour le paiement des travaux d'éclairage public.

2) Décision modificative pour le relevé topographique de la promenade du Tam par un géomètre.

3) achat d'une balayeuse 1000€ pour le nettoyage des rues.

4) indemnité de conseil du comptable du trésor public 430€.

5) validation d'un emploi avenir sur 3 ans en 2015.

VII- aménagement de la salle polyvalente

Un état des lieux de la salle polyvalente a été fait par Gilly Mc Hugo et Michèle Buisson afin de gagner de la place pour le matériel de musique du « Styl Band ».

Cela ne pourra se faire qu'en aménageant l'entrée de l'écomusée et en regroupant le matériel, dont l'armoire électrique qui se trouve actuellement dans la cuisine, de Philibert Lantiéri dans la petite salle avant la salle polyvalente.

Un état des lieux de l'installation électrique a également été réalisé et un devis sollicité auprès de monsieur Philippe Roure.

Une réunion aura lieu le 06 sept à 18h00 à la salle polyvalente pour débattre de ce sujet.

VIII- camping

Réunion le samedi 30 août avec les campeurs pour faire le point sur le camping en général.

IX- Nouvelle pharmacie

La commune attend l'avis des domaines pour la vente du terrain.

X- La Vayssière

Afin de résoudre les problèmes de desserte routière sur la voie communale, la mairie propose des négociations avec les habitants.

XI- réforme des rythmes scolaires

65 élèves vont être scolarisés cette rentrée 2014.

La réforme des rythmes scolaires va engendrer de nouveaux horaires :

-garderie de 7h45 à 8h50

-classe de 09h à 12h

-2 services de cantine de 12h à 13h20

-classe de 13h20 à 15h45

-temps périscolaire de 15h45 à 16h30 avec des intervenants pour des activités péri-éducatives (Christiane Molines pour la bibliothèque ou Delphine Ramdane pour la gym).

-garderie de 16h30 à 18h.

Cela va permettre l'embauche d'une personne par l'association trait d'union qui assurera la coordination entre l'école et la crèche (passerelle) et les trajets des enfants aux différentes activités extrascolaires, travaillera avec les maternelles à

midi, gèrera les inscriptions des enfants pour les activités périscolaires.

XII- questions diverses

- Stephan Maurin va être correspondant Midi Libre.

La Lozère Nouvelle, quant à elle, recherche toujours un correspondant.

- réunion avec la sous-préfète : les sujets ont été les suivants : évolution des nouveaux territoires, problèmes de régularisation des captages, d'hébergements, de manque de structures sportives.

- Réunion avec madame Pouget à propos de l'aire de battage, de la réfection de la toiture de la grange et des travaux sur le chemin de la Cépedelle.

- Cabane de Bonnal : un permis de construire a été déposé afin de poursuivre les travaux.

Fin de séance à 1h30.

Le Pont de Montvert
conseil municipal
24 octobre 2014

Présents : Alain Jaffard, François Folcher, Frédéric Folcher, Stéphane Maurin, Yves Elie Laurent, Daniel Molines, Michèle Buisson, Albert Douchy, Catherine Blacard, Gilly Mc Hugo, Yves Servières

*Invitée : Sophie Pantel
Secrétaire de séance : Michèle Buisson*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Aout 2014.

Points sur les travaux

-Programme voirie crédits globalisés 2014 : tous les travaux sont terminés exceptée la calade de Felgerolles prévue les 4 et 5 novembre.

-VC1 : La tranche ferme et une partie des tranches conditionnelles n° 1 et n° 2 sont terminées. Il s'agit d'un programme pluriannuel qui reprendra en 2015.

- Église : Aménagement de la place de l'église. Réception de la tranche ferme courant novembre dès que les remarques et imperfections notifiées par le maître d'oeuvre Megret seront réalisées par les entreprises Chapelle, TPCR, Galta.

- Régularisation des captages : Une réunion de synthèse pour les 5 captages de la commune (Finiels, Champlong de Lozère, Grizac, Biard, La Veyssière) est prévue au mois de décembre 2014 (Cabinet Falcon- SA-FER).

- Éclairage Public : La tranche du programme 2014 de mise aux normes de l'éclairage public est réalisée (éclairage LED en basse tension). Il s'agit de l'éclairage Quartier de La Destourbe, Champlong de Lozère, Finiels, l'Hermet, Villeneuve et la Station Service du Pont de Montvert.

- Trottoir Office du Tourisme et Dredi's Café : Les travaux seront réalisés du 3 au 7 novembre 2014.

SPANC

Service public assainissement non collectif

Actuellement la Mairie facture la redevance SPANC et effectue un reversement. Un courrier du Pays Cévennes a été reçu pour que la Mairie leur transmette la liste des usagers concernés et que la facturation soit effectuée

sans intervention de celle-ci. Le Conseil souhaite sursoir à une telle décision en raison de son éventuelle sortie du Pays Cévennes. Par ailleurs la commune n'est pas satisfaite du travail du SPANC. Un courrier sera adressé au Pays.

Tarifs 2015 Gite et Camping

Les tarifs du Camping restent inchangés par rapport à l'année 2014. Les tarifs du Gite seront : 12,15 € la nuitée, 10,15 €, 6,70 €

Adhésion Stevenson 2015

La délibération a été prise pour l'adhésion : 10 voix pour, 1 voix contre. Une délibération a été prise pour la signature d'une convention « travaux bureautiques « sur 3 ans avec l'association pour l'utilisation du matériel municipal (photocopieuse).

Bureau de Poste du Pont de Montvert

La Mairie avait été avisée du souhait de La Poste de fermer le guichet le samedi matin à compter du 01 septembre 2014. Une délibération en date du 04 juillet 2014 a été prise pour s'opposer à cette décision.

Alain Jaffard en présence de Jean Paul Velay représentant la Mairie de St Maurice de Ventalon et Yves Commandre représentant la Mairie de Fraissinet de Lozère a reçu les représentants de la Poste.

Les représentants de La Poste proposent le lundi toute la journée, le mercredi après midi (solution qui a leur préférence) le samedi matin.

Le mercredi étant jour de marché Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette solution.

La population sera consultée pour connaître leurs souhaits.

Taxe d'aménagement

La délibération a été prise à l'unanimité pour instaurer cette taxe exigible à la délivrance de permis de construire ou d'aménager.

Adhésion du nouveau conseil à Lozère Ingénierie et nomination d'un représentant

Le nouveau conseil municipal a pris la délibération pour l'adhésion et a nommé comme représentant Alain Jaffard et Yves Servièrre suppléant à l'unanimité.

Réintroduction des chamois

La Mairie a été informée par un courrier de la Mairie de St Pierre des Tripiers qu'une réintroduction des chamois était prévue dans les Gorges du Tarn, Le Mont Lozère et Le Trenze. La Mairie du Pont de Montvert n'a reçu aucune information sur ce sujet. Elle ne s'inscrit pas dans la démarche et déplore une totale absence de concertation.

XII- Divers

- Pour la construction de la Pharmacie, l'estimation des Domaines est de 6000 € pour 130 m² comme prix de vente, soit 46.15 €/m².

Après que madame Blaclard ait quitté la salle, une délibération (9 voix pour, 2 voix ne participent pas) est prise : la Commune propriétaire autorise Mme Blaclard Catherine à déposer un permis de construire - Cabinet du Docteur Leroy : Lors d'une entrevue avec Alain Jaffard Maire du Pont de Montvert le Docteur Leroy lui a indiqué qu'il n'assurerait plus les consultations le mercredi. Nous acceptons cette décision et nous prendrons contact avec le centre médical qui se crée à Florac pour envisager l'accueil d'un de ces médecins.

Statuts SIVU

11 voix pour que l'investissement soit calculé sur la moyenne des 10 dernières années au prorata du nombre d'élèves par commune membre du SIVU.

Une rencontre avec Le Directeur du Parc National des Cévennes a eu lieu le 10 octobre 2014 en tant que copropriétaire de La Maison du Mont Lozère.

Fin de séance à 23h30. ■

Saint Frézal de Ventalon
conseil municipal
16 juin 2014

Présents :

MM. Alain Ventura, maire ; Jacques Hugon 1er adjoint ; Mmes Muriel de Gaudemont-Landais Muriel, 2e adjoint ; Marie-Christine Lieber, 3ème adjoint

Mmes Anne-Marie Didier ; Céline Mathieu, Solène Renard ; Fabienne Salmeron M. Frédéric Moureau

Absents excusés :

Isabelle Duquenne (procuration à M. de Gaudemont-Landais), Marc Gourdon (procuration à M-C Lieber) Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine Lieber

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Compte rendu du 27/04/2014 :

Adopté.

Modification du temps de travail de 3 agents

Le Comité Technique Paritaire du 11 juin 2014 a émis un avis favorable aux demandes de modification du temps de travail de 3 agents communaux, et de fait, à la demande de la commune de

modification du tableau des emplois :

- M. Abeillon Philippe – adjoint technique de 1ère classe – passage de 28 h à 35 h hebdomadaires à compter du 1er juillet 2014.
- Mme Martin Christiane – rédacteur – passage de 6 h à 4 h hebdomadaires à compter du 1er juillet 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.
- Mme Martz Elisabeth – adjoint technique de 2ème classe – passage de 22 h à 25 h hebdomadaires (contrat annualisé) à compter du 1er septembre 2014 dans le cadre de son intervention à compter de la rentrée scolaire 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve les modifications susmentionnées.

Modification des rythmes scolaires

M. le maire informe également le conseil que, dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, le temps de travail de Mme Steinfeld sera également modifié : passage de 20 h à 22 h hebdomadaires (contrat CAE CUI annualisé). Le planning relatif au temps périscolaire se présentera comme suit à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 :

- Lundi : garderie de 15 h 30 à 16 h 30

- Mardi : temps périscolaire de 15 h 30 à 16 h 30

- Jeudi : temps périscolaire de 15 h 30 à 16 h 30

- Vendredi : garderie de 15 h 30 à 16 h 30

Réouverture de la crèche de Saint Frézal

En mai dernier, le Conseil d'Administration de l'association Trait d'Union a validé la demande de la commune de ré-ouvrir la crèche à compter du 1er septembre 2014, à raison, dans un 1er

temps, d'une journée par semaine ; le jour retenu est le jeudi.

M. le maire rappelle la chronologie des faits :

• Année 2012 :

- passage de deux jours hebdomadaires d'ouverture de la crèche à un jour hebdomadaire

- un seul enfant inscrit = fermeture de la crèche

• Année 2013 :

- la commune demande la réouverture de la crèche (liste prévisionnelle de 5/6 enfants), mais le Conseil d'Administration de Trait d'Union n'émet pas d'avis favorable.

• Année 2014 :

- mai : la commune présente une liste prévisionnelle de 10 enfants (+1 au 16 juin 2014) ; la demande de réouverture est soumise au Conseil d'Administration de Trait d'Union et approuvée, sous réserve de validation par la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère.

Mme Marie-Christine Lieber représente la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association Trait d'Union.

Points sur les travaux en cours

• L'Arbousset :

Mme Muriel Saiz est locataire du logement A depuis le 15 mai 2014.

Au 1er juillet 2014, Mme Julia Hugues et M. Guilhem Roussel seront locataires du logement B.

• Enfouissement des réseaux à Pénens Haut

Les travaux de génie civil et de câblage par ERDF ont été réalisés.

Semaine du 9 au 15 juin 2014, de 1ers travaux de câblage par ORANGE ont été réalisés, mais ceux-ci ne sont pas terminés.

• Délibération modificative régularisation d'opérations d'ordre sur le Budget Primitif

Compte	Nature	Montant	Compte	Nature	Montant
			28041-040	Amortissement	2070.20 €
202-041	Reprise avance PLU	500.00 €			
23135	TRAVAUX	1 570.20 €			
TOTAL		2070.20 €			2070.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

Délibération modificative régularisation d'opérations d'ordre sur le Budget Primitif

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2051		+ 500.00 €
21538	- 500.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

• Délibération modificative n°1 budget annexe AEP

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
23 Immobilisation en cours 23153/23	- 3000.00 €	
021 Virement de la section fonctionnement 021/021	- 3000.00 €	
011 Charges à caractère général 6152/011		+ 3000.00 €
023 Virement à la section investissement 023/023	- 3000.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

• Délibération modificative n°1 budget annexe Logement Social

Compte	Nature	Montant	Compte	Nature	Montant
6226	Convention Etat	+ 140.00	74748	Sub commune	+140.00
165	Caution	+ 1005.00	165	Caution	+ 1005.00
total		1145.00 €			1145.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

M. le maire évoque le problème des tranchées qui affaissent la chaussée; un goudronnage est prévu, mais il ne sera effectué que lorsque les travaux de câblage par ORANGE seront réalisés, or ORANGE a pris un réel retard dans son planning d'exécution des travaux; malgré les maints appels téléphoniques de M. le maire auprès du SDEE et d'ORANGE, la commune ne peut rassurer les habitants du hameau sur une date de fin des travaux.

- Parking de l'Arbousset : goudronnage prévu
- Parking des Abrits : la commune est dans l'attente du rapport d'expertise de SARETEC, expert mandaté par son assurance, GENERALI.
- Mise aux normes des captages : M. Mercier de la SAFER viendra en mairie le 18 juin pour faire le point sur la procédure de régularisation administrative des captages.

Projets

- Aménagement de la mairie : de lers relevés ont été faits; une 1ère réunion de travail est à programmer; en fonction des orientations souhaitées, les secrétaires travailleront sur les plans prévisionnels de financement.
- Terrains à l'Ayrolle : Jacques Hugon propose de prendre en charge ce dossier. Une réflexion est nécessaire sur la vente de parcelles avec VRD (voirie et réseaux divers) ou sans VRD.
- Moulin du Salson : Muriel de Gaudemont-Landais et Marie-Christine Lieber prennent en charge le dossier. Dans un 1er temps, Marie-Christine Lieber doit dissoudre l'association Cévennes École de Vie qui a contracté un commodat avec le Groupement Forestier de St Frézal pour le Moulin du Salson. Dans un second temps, la commune doit s'interroger sur le pro-



jet qu'elle, ou une association créée à cet effet, entend mener à bien au Moulin du Salson. Une fois défini et validé par le conseil, la commune le soumettra aux partenaires, plus précisément le Parc National de Cévennes et le Groupement Forestier.

- Eco-hameau : Marie-Christine Lieber fait part de ses recherches sur la thématique et présente quelques structures et réseaux spécialisés en la matière : Réseau Habitats Groupés, Réseau de l'Habitat Participatif, Toit de Choix, Terres de liens.

Il est convenu de faire un inventaire des terrains communaux.

- Aménagement dans les hameaux : Un projet d'économie d'énergie des éclairages publics communaux est en cours en partenariat avec le SDEE de la Lozère

Délibérations

- Dédommagement forfaitaire relatif à la remise en état du logement communal de Pénens Haut : Mme Padovani, ancienne locataire, accepte de dédommager la commune suite aux dégâts constatés dans le logement lors de l'état des lieux sortants ; le cumul des dépenses s'élève à 3 481.48 € ; il est convenu de réduire la créance à 1 990.00 €, payable par retenue sur la caution déposée (490 €) et par 30 mensualités de 50.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Délibération modificative désignation des délégués de la commune auprès du SIVU réémetteur télévision de la Vallée Longue :

Délégués titulaires : Frédéric Moureau, Fabienne Salmeron
Après en avoir délibéré, le

conseil approuve à l'unanimité.

- Délibération modificative désignation des délégués de la commune auprès du syndicat mixte de la Ligne Verte des Cévennes :

Délégué titulaire : Jacques Hugon

Délégués suppléants : Frédéric Moureau, Céline Mathieu

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Convention du Syndicat mixte Pays Cévennes – service SPANC – pour le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif : après en avoir délibéré, le conseil approuve le nouveau projet de convention et autorise M. le maire à signer ladite convention.

- Délibération modificative régularisation d'opérations d'ordre sur le Budget Primitif :

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Délibération modificative régularisation d'opérations d'ordre sur le Budget Primitif : Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Délibération modificative n° 1 budget annexe AEP

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Délibération modificative n° 1 budget annexe Logement Social

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

- Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail : délibération autorisant M. le maire à signer la convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier, pour la mise à

disposition d'un environnement numérique de travail à l'école des Abrits pour un coût de 1.50 € TTC/élève et par an.

Comptes rendus des dernières réunions

Conseil d'Administration REGAIN : Jacques Hugon était présent au CA ; il est prévu d'organiser un apéritif conviant les habitants, en partenariat avec la commune.

- Élection des membres du Conseil d'Administration du Parc National des Cévennes : M. le maire était présent et informe le conseil des membres élus au sein du collège « Maires et Présidents d'EPCI Lozère et Gard ».

- Réunion du Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes du 28 mai 2014 : Jacques Hugon et Frédéric Moureau étaient présents. Ils informent le conseil des difficultés de financement et de pilotage de l'opération.

- Réunion charte PNC du 13 juin 2014 : Muriel de Gaudemont-Landais et Anne-Marie Didier étaient présentes. Stéphan Garnier, délégué territorial PNC, viendra prochainement rencontrer le conseil.

- Présentation du plan d'action Projet Lozère 2020 du Conseil Général : Muriel de Gaudemont-Landais était présente et a informé le conseil de la démarche « Projet Lozère 2020 », nouveau plan d'action pour la période 2014-2020.

Questions diverses

- Le rez-de-chaussée de l'ancien logement attenant aux locaux de la mairie est loué, provisoirement jusqu'au 31 décembre 2013, à Mme Anne-Chris-

tine Courcol, potière. Afin qu'elle puisse y exercer son activité, des travaux de mise aux normes électriques sont nécessaires. La commune a demandé plusieurs devis.

L'entreprise électrique AIGOIN réalisera les travaux (605 € HT)

- Conseil d'école programmé au jeudi 19 juin 2014 : M. le maire, Jacques Hugon et Marie-Christine Lieber y assisteront.

- M. le maire informe le conseil de la demande de deux familles domiciliées à Saint Privat de Vallongue souhaitant scolariser leurs enfants à la rentrée prochaine à l'école primaire des Abrits. Le maire de Saint Privat de Vallongue, commune où sont actuellement scolarisés les enfants, s'oppose à leur désinscription.

M. le maire va prendre contact avec l'Inspection Académique de Lozère pour s'informer sur la législation réglementant la démarche.

- M. le maire fait part au conseil des agissements d'un contrôleur de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère lors d'un contrôle auprès d'un foyer domicilié sur la commune. Un courrier a été adressé en RAR au Directeur de la CCSS.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 22 h 05.



● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Saint Fréal de Ventalon
conseil municipal
8 septembre 2014

Présents :

MM. Alain Ventura, maire ; Jacques Hugon 1er adjoint ; Mmes Muriel de Gaude-

mont-Landais Muriel, 2e adjoint; Marie-Christine Lieber, 3ème adjoint
Mmes Anne-Marie Didier; Isabelle Duquenne, Céline Mathieu, Solène Renard; Fabienne Salmeron
M. Frédéric Moureau
Absents excusés :
Marc Gourdon (procurateur à M-C Lieber)
Secrétaire de séance :
Anne-Marie Didier
Lecture est faite de l'ordre du jour.

Compte rendu du 16/06/2014 :
Adopté.

Problème du drainage des eaux de ruissellement à Loubreyrou

Le maire fait part du courrier du 29 août 2014 de MM. Granier concernant le problème d'évacuation des eaux de ruissellement de Loubreyrou.

Un historique de ce problème d'évacuation des eaux, des solutions et compensations adoptées depuis l'automne 2002 est porté à connaissance des conseillers.

Fort de ces éléments, le conseil, après en avoir délibéré décide :

- D'étudier une solution durable pour régler ce problème sans entraîner, pour MM. Granier, de servitude autre que celles de la station de pompage, du chemin d'accès à celle-ci et du réservoir situés sur des parcelles leur appartenant.

- De constituer un groupe de travail composé du maire et de plusieurs conseillers municipaux (Jacques Hugon, Marie-Christine Lieber, Anne-Marie Didier, Frédéric Moureau) afin d'étudier la solution technique la plus adaptée; MM. Granier pourront y être associés.

- D'annuler et remplacer la délibération du 24 juin ayant pour objet « Évacuation des eaux pluviales à Loubreyrou.

Accord de voisinage ».

- D'informer, par courrier, MM. Granier des décisions prises par le conseil.

Dégradation du mur de soutènement au hameau de Loubreyrou :

Le maire fait part du courrier du 29 août 2014 de MM. Granier relatif à la dégradation d'un mur de soutènement de la route parallèle, à leur maison d'habitation,

et sur lequel une des structures de ladite maison repose.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De conseiller à MM. Granier la pose de témoins afin de prendre conscience de l'évolution du mur;

- De déterminer à qui incomberait la responsabilité de travaux éventuels en cas de nécessité de remise en état du mur de soutènement.

Points sur les différents travaux réalisés

- Logements communaux de l'Arbousset : La réception des travaux a été effectuée sans réserve à l'exception du lot n° 2 Charpente couverture zinguerie; le titulaire du marché est M. Lecorvaisier.

Une réserve a été émise pour l'objet suivant : couloir en zinc non ramené en rive et en surface courante les tuiles non alignées.

Le maire et l'adjoint, Jacques Hugon, ont rencontré M. Lecorvaisier; un accord a été convenu : une retenue de 500 € sera faite sur le décompte général définitif.

La commune est dans l'attente du PV de réception des travaux signé par M. Lecorvaisier et le maître d'œuvre M. Boyer, du décompte général définitif pour procéder à la livraison à soi-même (LASM).

- Programme d'Équipement départemental 2014 (PED 2014) : Le conseil, après en avoir délibéré, valide le plan de financement suivant afin mener à bien les travaux d'aménagement extérieur à l'Arbousset :

Désignation de l'opération
Travaux d'aménagement extérieur à l'Arbousset

Montant de l'opération :
10 000 €

Dépense subventionnable
TTC : 10 000 €

Montant de la subvention PED
2014 : 5 000 €

- Enfouissement des réseaux à Pénens Haut : Les travaux sont achevés, mais il est utile de rappeler qu'ORANGE a effectué le câblage avec 3 mois de retard, ce qui a engendré de réels problèmes de circulation dans le hameau et du retard dans les travaux de goudronnage.

- Éclairage public : une équipe du SDEE est intervenue sur une partie de l'éclairage public de la commune pour installer des ampoules à basse consommation.

Suite à leur intervention, certains éclairages (hameaux de la Ponge et du Géripon) rayonnent trop fortement et éclairent inutilement l'intérieur de maison (chambre) et terrasse.

Des conseillers demandent s'il n'est pas possible d'interrompre l'éclairage public permanent et, dans l'affirmative, à quel coût ?

- Logement communal de Pénens Haut : Pose de carrelage réalisé dans le séjour, la salle d'eau et le WC à l'étage en remplacement du linoléum usagé.

- Acquisition parcelles hameau de Vimbouches : fin août 2014, la commune a fait l'acquisition des parcelles A 689 et A 699 d'une contenance totale de 258 m² au hameau de Vimbouches au service des domaines de

l'ÉTAT pour un montant de 516 € (hors frais d'acte notarié).

Le maire va reprendre contact avec MM. Dias et Labarussias, propriétaires à Vimbouches, qui souhaitent faire l'acquisition d'une partie de la parcelle A 699 afin d'accéder à leur propriété bâtie. L'ensemble des frais (document d'arpentage, actes notariés) sera à la charge des acquéreurs.

- Programme voirie 2014 : Des travaux de goudronnage ont été effectués sur la voie communale de l'Arbousset, notamment pour l'accès véhicule aux logements sociaux de l'Arbousset et sur la portion de VC entre les hameaux de Pénens Bas et Loubreyrou.

- Redécoupage cantonal : Le maire informe de la décision du Conseil d'État de rejeter le recours de la commune sur l'annulation du décret portant délimitation des cantons dans le département.

- Demi-tour des Abris : Le cabinet d'expertise SOCO-TEC, mandaté par GENERALI assureur de la commune, a remis son rapport à GENERALI en juillet dernier; les dégâts subis par M. Mme Soulier sont pris en charge par GENERALI au titre de la responsabilité civile de la commune.

La commune a demandé à GENERALI l'activation de sa protection juridique pour obtenir des constructeurs réparation des ouvrages défectueux.

- Connexion INTERNET : La commune est privée d'accès Internet depuis plusieurs semaines; à ce titre, un courrier en R-AR a été adressé à M. Roustan, président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Le maire a effectué une

visite de terrain avec la référente Internet Pays Cévennes, Mme Lamy, ainsi qu'un technicien MESHNET pour repérer l'antenne défaillante à Pénens Haut, trouver une solution pour accéder au site difficilement praticable, et évoquer le problème du poteau effondré à Saint-Hilaire de Lavit.

- ORANGE : Une réunion d'élus a eu lieu le 05 septembre à la Salle Prunet afin d'évoquer le problème de téléphonie et d'accès Internet avec ORANGE, le désintéret du fournisseur quant à l'entretien du réseau ; une manifestation est prévue fin sept – début octobre.

Point sur les aménagements dans les dif érents hameaux

Les conseillers, après avoir effectué un diagnostic des hameaux par observation et par enquête auprès des habitants, ont énuméré les aménagements nécessaires et/ou souhaités ainsi que les doléances de la population.

Sans en faire une liste exhaustive ; les souhaits d'aménagements concernent :

- la sécurité, par exemple la pose de dos d'âne ou panneau limitation de vitesse au hameau de Pénens Bas, pose d'un lampadaire au hameau Le Conchès
- la création de parking, par exemple : parking nécessaire à Le Conchès ainsi qu'à Pénens Bas ; concernant Pénens Bas, deux lieux éventuels sont étudiés par le Conseil, à savoir dans le virage à l'arrivée du hameau (propriété Moureau) et à la sortie du hameau, direction Pénens Haut (propriété Rouverand).
- l'enfouissement des réseaux à Pénens Bas
- l'écoulement des eaux à

Pénens Bas, le nettoyage des béals

- la consolidation d'un mur de soutènement au hameau du Salson
 - l'éclairage d'une ruelle à Cessenades (possibilité éclairage solaire à fixer sur le toit d'un bâti longeant la ruelle) ; l'amélioration du sol, très inégal, de ladite ruelle.
- des doléances concernent :
- la non-connexion à Internet
 - le manque de communication (plus d'information sur panneaux d'affichage et/ou par e-mail)

Projets

- Aménagement bâtiment communal (mairie – logement)

Le maire présente au conseil les plans relatifs au projet de réhabilitation du bâtiment communal mairie – logement du Géripon (existant et projeté). Le projet consiste en la double réhabilitation des locaux de la mairie et du logement communal, provisoirement loué en atelier jusqu'à la fin de l'année 2014.

Le maire propose au conseil de lancer une consultation en procédure adaptée afin de désigner un maître d'œuvre chargé d'une mission de base relative à la réhabilitation du bâtiment communal.

A l'unanimité, le Conseil approuve la décision.

- Aménagement de terrains à l'Ayrolle

A l'origine du projet, 5 lots (de 518 m² à 742 m²) étaient proposés à la vente.

La commune a fait une demande de devis pour viabiliser les lots ; le coût de l'aménagement est évalué à 15 355 € soit un coût moyen de 6 € le m².

Après échanges, le conseil souhaite redéfinir le projet comme suit :

- Création d'un local atelier sur un des lots (lot n° 3)

- Fusion des lots n° 4 + n° 5 en un seul lot proposé à la vente pour construction d'un logement.

- Agrandissement du lot n° 2 proposé à la vente afin d'y construire un logement

- Création d'un espace public sur le lot n° 1

• Moulin du Salson Muriel de Gaudemont-Landais a pris contact auprès de la Fondation du Patrimoine (F.P.) afin d'obtenir des informations sur les aides susceptibles d'être demandées par la commune dans le cadre d'un projet éducatif sur le fonctionnement d'un moulin ; les aides cumulées peuvent atteindre 80 % du coût HT (F.P., Bâtiments de France, Parc National des Cévennes et Conseil Général) ; 20 % seraient ainsi à la charge de la commune (une collecte de fonds organisée par le F.P. est possible).

Le conseil s'interroge sur plusieurs points :

- L'estimation du coût des travaux
- Le problème de l'accès au moulin
- Le stationnement des véhicules des visiteurs
- Le public concerné

- Acquisition de logement pour création d'un logement social

Le maire informe le conseil des aides possibles de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre d'un projet d'acquisition et/ou de réhabilitation d'un bâti en vue de créer un logement social.

Délibération sur la gestion des cours d'eau

Le maire informe le conseil des difficultés auxquelles sont soumises les collectivités

et les agriculteurs quant à la gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de demander au législateur que la notion de cours d'eau fasse l'objet d'une définition plus précise et par là moins soumise à interprétation telle que : « Un cours d'eau est reconnu comme tel lorsque celui-ci est tracé en trait bleu plein ou en pointillé et nommé désigné sur les cartes IGN au 1/25 000 ° » ;

- de demander aux services de l'État que, pour des travaux de faible ampleur à effectuer sur les cours d'eau, les démarches soient simplifiées (ex : chemins ruraux et voies communales, passages busés avec présence de petits cours d'eau) ;

- de demander aux services de l'État qu'il n'y ait pas de régime de déclaration et d'autorisation préalables dès lors qu'une démarche d'entretien de rase ou de drain existant est entreprise afin de garantir la fonctionnalité de ces ouvrages et donc de permettre un bon écoulement des eaux ;

- de soutenir les démarches tendant à ce que :

- les travaux d'entretien de drains, rases ou cours d'eau s'effectuent hors des périodes de frai :

- pour les truites : du 15 octobre au 30 novembre,

- pour les grenouilles : du 15 février au 30 mars ;

- les rases, d'origine anthropique par définition, ne soient en aucun cas considérées comme cours d'eau ;

- le dimensionnement des rases soit en adéquation avec le matériel existant ;

- les collectivités et riverains puissent effectuer les travaux de désensablage et d'enlèvement des embâcles, végétaux ou tout autre

matériau comme la législation et la réglementation les y oblige pour veiller au bon écoulement des cours d'eau, notamment suite à des périodes de fortes crues

- la création de points d'eau dans les parcelles se fasse sans autorisation dans le but premier de soulager les réseaux AEP des collectivités fortement sollicités, mais aussi dans l'optique de réduire l'impact écologique en cessant les voyages des engins motorisés comme les tracteurs;

- la réalisation des réserves d'eau soit possible à partir des trop-pleins des réseaux AEP

- de demander une vraie prise en compte et valorisation de l'irrigation gravitaire et la gestion de l'irrigation par un Organisme Unique (OU) départemental.

Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'EPCI

Le conseil échange sur la question du transfert des pouvoirs de police « spéciale » aux EPCI; la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère exerce une compétence en matière d'assainissement on collectif, de voirie et d'habitat; l'exercice de cette compétence par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes (lois n° 2014-25 et n° 2014-366 des 27 janvier et 24 mars 2014). Le renouvellement électoral de mars 2014 donne lieu à une période d'opposition et de renonciation de transfert des pouvoirs de police spéciale de 6 mois, soit octobre 2014.

Si un maire de l'EPCI s'oppose au transfert automatique alors le président de l'EPCI doit renoncer à ce transfert.

Après en avoir débattu, le conseil décide d'adresser un courrier en R-AR au président de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère afin de lui notifier son opposition au transfert des polices « spéciales » aux compétences assainissement non collectif, voirie (police de la circulation et du stationnement, de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi) et d'habitat.

Logement Polygone à l'Ayrolle, de type 4, libre (préavis automne 2014); la mairie reste en contact avec Polygone pour échanger sur les candidatures.

Réouverture de la halte-garderie le jeudi 18 septembre 2014.

La commune :

- met à disposition de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère le local en l'état situé au lieu-dit Salle Communale – le Temple à Saint Frézal de Ventalon.

- prend en charge les frais de fonctionnement liés au fonctionnement de la crèche soit le chauffage, l'eau, l'électricité, le téléphone, le ménage et l'entretien de petits équipements. En contrepartie, l'association Trait d'Union s'engage à inscrire à son budget la participation financière à ces frais à hauteur de 75 € par mois à partir du 1er octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer la convention tripartite de mise à disposition

des biens et de répartition des charges locatives liés au fonctionnement des structures d'accueil enfance et jeunesse de la commune de St Frézal de Ventalon.

Questions diverses

- Apéritif organisé par l'association REGAIN et la mairie le samedi 13 septembre à 11 h 30 au Foyer Rural pour les habitants de la commune.

- Le maire informe le conseil du courrier de M. Stéphane Becamel du 02 juillet dernier dans lequel il demande l'autorisation de réaliser des travaux afin de raccorder son terrain où est situé un chenil au réseau d'Adduction en Eau Potable, avec pose d'un compteur individuel.

L'avis unanime du Conseil Municipal est qu'il n'est pas possible d'envisager la pose d'un compteur d'eau autrement que pour une construction. Or, les parcelles concernées ne sont pas constructibles.

- Un courrier de la commune sera adressé à M. Becamel pour l'informer de la position du conseil.

- Le maire informe le conseil du courrier de Mme et M. Breguiboul du 23 août 2014 dans lequel est demandé :

1. un geste commercial suite aux dysfonctionnements dans la distribution d'eau
2. les formalités pour obtenir la fermeture d'un compteur d'eau
3. la réglementation administrative pour un élevage familial de chiens

En ce qui concerne le 1er point : les coupures d'eau devraient, en principe, ne

plus se reproduire, suite à une intervention sur le réducteur de pression.

La commune, en tant que collectivité publique, chargée de la distribution de l'eau, ne peut pratiquer de « geste commercial », chaque mètre cube d'eau consommé devant être facturé.

Sur le second point, actuellement, pour faire enlever un compteur d'eau, il suffit d'en faire la demande à la mairie et de s'acquitter d'un droit d'enlèvement de 500 €. Toutefois, lors du débat sur le prix de l'eau 2015 (en oct-nov 2014), le conseil échangera sur la question de réduire cette somme pour les propriétaires d'habitation possédant plusieurs compteurs pour la même unité d'habitation.

Sur le troisième point, il n'y a pas de « réglementation communale » concernant un élevage familial de chiens et garderie. La commune n'est concernée que s'il y a construction de bâtiment lié à cette activité, auquel cas une déclaration préalable ou un permis de construire (selon la surface du bâtiment) doit être déposé.

Pour ce qui est de la réglementation, c'est la Préfecture et notamment la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) qui doit être contactée en fonction du nombre d'animaux concernés par l'élevage.

Une réponse écrite reprenant ces différents points sera adressée à Mme et M. Breguiboul

- Demande de M. Ferrand de poser une clôture séparant le parking municipal de

la Ponge (parcelle B.907) et sa propriété (parcelle B.908).

Le Conseil Municipal, unanime, préfère que la clôture soit posée en limite de propriété; la municipalité se chargera de la destruction et de l'enlèvement des restes du petit bâtiment situé sur son terrain (dans la pente, au-dessus de la limite de sa parcelle).

Un courrier sera adressé à M. Ferrand afin de l'informer de la position du conseil.

- Le maire informe le conseil du nouveau programme LEADER et du Groupe d'Action Locale chargé de gérer les programmes européens à l'échelle du territoire. Les projets doivent être déposés auprès du CBE de Florac ou de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère avant le 30 septembre 2014.

- Rentrée scolaire 2014-2015 : 5 enfants en moins à l'école des Abrits par rapport à l'effectif prévu; se pose le problème du maintien d'un circuit de transport scolaire (Les Chabannes – La Destourbe – Les Abrits) alors que seuls deux enfants l'empruntent.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h 15.

**Saint Maurice
conseil municipal
24 mai 2014**

**Heures complémentaires
alain Gauch**

Le conseil décide d'octroyer 3 heures complémentaires par semaine du 1er avril au 30 septembre 2014 pour assurer des travaux exceptionnels sur la voirie communale.

Vote des 4 taxes

Le conseil décide de voter les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2014, sans changement par rapport à 2013 :

- Taxe habitation : 1.48 %
- Taxe foncier bâti : 8.96 %
- Taxe foncier non bâti : 217.31 %
- CFE : 20.28 %

**Convention partenariat
entre le smgs et la commune**

Le conseil autorise M.le Maire à signer les conventions de partenariat pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn Amont pour 2014 :

- L'animation du SAGE et du contrat de rivière
- La communication 2014 sur le Tarn amont
- L'enquête publique et la diffusion du SAGE
- Le schéma de gouvernance du Tarn amont

Signalisation routière

Des panneaux seront apposés au Masmin pour signaler les 3 dos d'ânes et limitation à 30 km/h et dans le hameau de St Maurice limitation à 30 km/h et « Attention enfants ».

Entretiens sentiers

Mathias Corneaux et P ; Brun sont désignés responsables de l'entretien des sentiers de la commune. Il est décidé de remettre en état le sentier du « Facteur » de la Croisette au Massufret et d'effectuer un giro-broyage sur la draille entre le plôt de la Nacette et le plot de l'estrade. Un devis sera demandé à une entreprise.

**Forfait connexion au réseau
AEP**

Le conseil réactualise le montant du forfait branchement pour les nouvelles

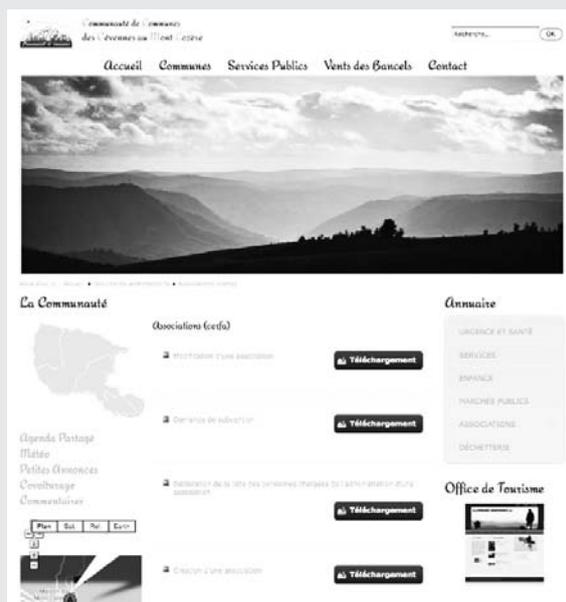
adductions d'eau potable à hauteur de 850 € TTC, comprenant la prise en charge sur la conduite principale, la fourniture et pose du compteur d'eau hors gel et coffret, un forfait pour une tranchée jusqu'à 8 m de longueur (hors revêtement de type goudron ou enrobé) jusqu'en limite de propriété.

Site internet

www.cevennes-mont-lozere.fr

communauté de communes «Des cévennes au Mont Lozère»

Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes, de la communauté de communes «Des Cévennes au Mont Lozère» sur le site internet : <http://cevennes-mont-lozere.fr>



conseil
communautaire
du
26 juin 2014

Titulaires présents :

*Fraissinet de Lozère : Jean Pierre Allier ; Gilbert Roure ; Dominique Molines ;
Le Pont de Montvert : Alain Jaffard ; François Folcher ; Frédéric Folcher ; Stéphan Maurin ;
St Andéol de Clerguemort : Camille Lecat ; Véronique Nunge ;
St Frézal de Ventalon : Alain Ventura ; Jacques Hugon ;
St Maurice de Ventalon : Jean Paul Velay ; Michel Riou ; Matthias Cornevaux. titulaire absent ayant donné procuration : Muriel De Gaudemont-Landais a donné procuration à Alain Ventura.*

Excusés : Yves Commandre ; Jean Claude Dautry.

Autres personnes présentes à la réunion :

Dominique Molines a été nommée secrétaire de séance.

En préambule à la séance du conseil :

Une visite du chantier de réhabilitation de la Maison de Marie a été organisée.

Le service communautaire de la Cyber-base, Relais de Service Public, Maison de l'Emploi a présenté le bilan d'activité 2014. Entre 2008 et 2014, la fréquentation de ce service s'est accrue de 81 %, avec un équilibre homme/femme, axée sur le soutien dans l'emploi et la cohésion sociale. Les autres activités en évolution sont le point d'appui aux asso-

ciations, le relais du programme « habiter mieux » et la visioconférence qui reste encore peu utilisée. Dans sa démarche qualité, ce service est labellisé « comptoir numérique » par le réseau SO Lozère, réseau destiné aux télétravailleurs. Fort de ce lieu de ressource qui est très apprécié, différentes perspectives d'évolution peuvent être envisagées telles que le développement de la visioconférence, l'agenda partagé pour les associations ou le renforcement du règlement en lien avec la Loi Hadopi.

Consciente des enjeux de la réforme territoriale, de la nouvelle programmation des aides européennes et malgré un agenda déjà très chargé, Madame la Vice-présidente du Conseil Régional et Conseillère Générale, Sophie Pantel est venue présenter les nouvelles directives engagées pour la gestion des fonds Européens 2014/2020. Cette nouvelle programmation, pilotée par la Région, sera orientée sur une approche inter-fonds (FSE, FEDER). Pour cela, le Groupement d'Action Local (GAL) devra gérer le FEADER, le LEADER et un autre fond suivant l'appel à projet et les thématiques choisis par cet établissement (relocalisation économique, transport, attractivité des territoires, fracture numérique...). Malgré un nouveau seuil de composition pour des périmètres de 20 000 mille habitants, la Lozère bénéficiera à titre dérogatoire d'un seuil à 10 000 mille habitants pour les GAL.

S'agissant, d'une nouvelle programmation européenne, la communauté

des communes peut soit se réengager avec le Pays Cévennes qui porte le Gal Cévennes, soit adhérer à un nouveau périmètre de Gal sur le sud Lozère et nord Cévennes. Enfin, quel que soit la décision de la CCCML, elle devra se faire rapidement, car l'accompagnement pour organiser les territoires débute au mois de septembre 2014 pour un appel à projet porté par les Gal au 1er trimestre 2015.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 15 mai 2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n° 18 à 23 à l'ordre du jour de la présente séance :

• Convention de partenariat avec l'ONF

• ZAE de Masméjean : avenant 1 travaux de terrassement

• Maison de Marie : avenant 3 au lot 1 – Gros oeuvre

• Maison de Marie : avenant 1 au lot 5 – Menuiserie extérieure

• Maison de Marie : avenant 1 au lot 11 – Serrurerie

• Maison de Marie : Bail

Accepté à l'unanimité

Le Président informe l'assemblée de sa décision n° 001-2014 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement de la ZAE de Masméjean – Travaux de chaussée à l'Ets TPCR – 30 630 pour un montant de 18 823.00 € HT.

1. Association Trait d'Union
Évolution de la structure – rapporteur Jean Pierre Allier

Lors du Copil Enfance et jeunesse et de l'Assemblée Générale, l'Association Trait d'Union (TU) a présenté ses besoins d'évolution en matière de fonctionnement du service enfance comme suit :

1. Évolution du temps de travail du poste de coordinateur d'un 10 h vers un 15 h hebdomadaire,

2. Demande de la Communauté de Communes De la Cévenne Des Hauts Gardons d'augmenter d'un jour l'ouverture de la crèche de Ste Croix Vallée Française et de deux jours d'ouverture la crèche de St Étienne Vallée Française,

3. Demande de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère d'ouvrir la crèche de St Frézal de Ventalon un jour hebdomadaire au vu d'un potentiel de fréquentation de 11 enfants.

Afin d'entériner ces modifications, le Président propose au conseil communautaire de valider ces propositions. Il précise que la communauté de communes devra tenir compte dans son budget annexe Enfance et Jeunesse de la charge supplémentaire, des recettes éventuelles de la CCSS.

La CCCML étant liée au contrat enfance jeunesse de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) qui subventionne une partie des prestations il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à demander le financement correspondant à la CCSS, établir et signer l'avenant au contrat enfance et Jeunesse.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

2. Association Trait d'Union : service périscolaire

– rapporteur Jean Pierre Allier

Lors du précédent conseil communautaire, Stéphan Maurin a présenté la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur l'école de l'Estournal en confiant ce service à la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Considérant qu'en matière de compétence enfance et jeunesse divers structures et collectivités locales peuvent intervenir, il est proposé à Stéphan Maurin et Élodie Martin de prendre tous les renseignements nécessaires pour organiser un montage administratif et juridique pertinent de cette compétence.

3. Union Départementale des Associations Familiales : Adhésion RAM

– rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président présente à l'assemblée l'action de L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Cette association est une structure qui coordonne les Relais d'Assistants Maternelles sur le département. Il précise qu'adhérer à l'UDAF permettrait aux assistantes maternelles résidant sur le périmètre communautaire de bénéficier de ce service. Le relais d'assistante maternelle est un lieu de vie, de rencontres et d'animations collectives pour les parents, les enfants et les assistantes maternelles. Sans accueillir les enfants comme une crèche, cette association a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qua-

lité de l'accueil des enfants à domicile.

Le Président propose au conseil communautaire d'adhérer à l'UDAF à compter du 1er septembre 2014 pour une durée d'un an et de l'autoriser à signer la convention afférente.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

4. Espinas – Réhabilitation ruines : attribution du lot n° 6

– rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que suite à la consultation des

entreprises pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas la commission des marchés propose à l'assemblée d'attribuer le lot n° 6 - Doublages, cloisons et peinture suivant le rapport d'analyse des offres.

Il propose à l'assemblée d'attribuer le lot n° 6 - Doublages, cloisons et peinture à la Sarl Dos Santos Barroso -48400 Florac, pour un montant de 39 911.25 € HT et de l'autoriser à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Hameau de l'Espinas : Modification du plan de financement

(voir tableau ci-dessous) – rapporteur Camille Lecat

Le Vice-président délégué, Camille Lecat, informe le conseil communautaire que l'ensemble des lots relatifs à l'opération de réhabilitation du hameau de l'Espinas sont attribués, ce qui permet de définir plus précisément le coût de l'opération.

Désignation	Montant HT
Construction d'un hangar	
TRAVAUX	150 000,00
MAITRISE D'OEUVRE : Publications, Notice d'opportunité, mission géomètre, mission SPS, mission contrôle technique, maîtrise d'œuvre	15 509,92
Sous total 1 : construction d'un hangar	165 509,92
Construction bâtiment principal	
GROS ŒUVRE, VRD - Maçonnerie, serrurerie, pierre sèche, edf	141 593,64
CHARPENTE, MENUISERIE, COUVERTURE : Charpente, menuiseries int./etx.	138 042,81
SECOND ŒUVRE : Electricité, Plomberie, Sanitaire, chauffage, Poêle à granulés, doublage, cloisons, peinture	85 389,08
MAITRISE D'OEUVRE : Publications, Notice d'opportunité, mission géomètre, mission SPS, mission contrôle technique, maîtrise d'œuvre	36 866,68
Sous total 2 : construction bâtiment principal	401 892,21
Sentier d'interprétation	
Etude	14 000,00
travaux de fourniture et pose de panneaux	6 000,00
sous total 3 : sentier d'interprétation	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES	587 402,13

Financeurs	destination	dépense éligible	Subvention accordée	Ventilation subvention			taux de financement
				Hangar	Bat. principal	Sentier	
Préfecture de la Lozère - DETR	Hameau	571 870,00	137 396,34	73 343,73	60 052,61	4 000,00	23,39%
Région LR	bâtiment principal	344 290,89	98 848,00	./.	98 848,00	./.	16,83%
Conseil Général	Hangar + bat. Ppl	562 746,00	112 270,00	57 706,00	54 564,00	./.	19,11%
Gal Cévennes LEADER - FEADER	Bat. Ppl+ sentier	397 870,00	86 794,76	./.	78 994,76	7 800,00	14,78%
Parc National des Cévennes	Bat. Principal	138 030,11	29 054,40	./.	29 054,40	./.	4,95%
	Sentier	20 000,00	4 200,00	./.	./.	4 200,00	0,72%
TOTAL DU FINANCEMENT			468 563,50	131 049,73	321 513,77	16 000,00	79,77%
CCCM autofinancement à 20%			117 480,43	33 101,98	80 378,44	4 000,00	20,00%
CCCM autofinancement supplémentaire			1 358,21	1 358,21	./.	./.	0,23%
TOTAL RECETTES			587 402,13	165 509,92	401 892,21	20 000,00	100,00%

Après exposé de la situation financière, le Vice-Président propose à l'assemblée d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit : Considérant que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère a reçu des avis défavorables et une minoration des subventions de divers financeurs, Considérant que le GAL Cévennes n'a pas définitivement accordé son partenariat financier au titre du LEADER/FEADER, il propose à l'assemblée de solliciter le GAL Cévennes sur la base du plan de financement ci-dessus exposé.
15 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

6. Espinas – Réhabilitation ruines : Avenant 1 lot 9 - Plomberie – rapporteur Jean Pierre Allier
Le Président rappelle à l'assemblée que le lot n° 9 du marché pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas est attribué à l'EIRL NATALI - 48 160 Le Collet de Dèze. Il expose l'opportunité de choisir la variante 3.7 - ballon à tampon mixte solaire/électrique et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n° 1 au lot 9 - Plomberie comme suit :

Travaux en moins :
4 301.00 € HT
Travaux en plus :
4 708.00 € HT
Total 407.00 € HT
15 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

7. Espinas – Construction hangar : Avenant 3 lot 3 – Menuiseries ext./int. – rapporteur Jean Pierre Allier
Le Président rappelle à l'assemblée que le lot n° 3 du marché pour la construction

du hangar à l'Espinas est attribué à l'Ets Rey Bruno, et expose la nécessité de régulariser le montant du marché suite à l'annulation de travaux relatifs à une trappe d'accès aux combles.

Il propose à l'assemblée d'établir l'avenant n° 3 au lot 3 - Menuiseries ext./int. En moins-value de 160.00 € HT.

15 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

8. Maison de Marie : Avenant 1 lot 12 – Enduits extérieurs/intérieurs – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle à l'assemblée que le lot 12 - Enduits extérieurs et intérieurs est attribué à l'entreprise FAÇADE PLUS. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n° 1 au lot 12 - Enduits extérieurs et intérieurs comme suit :

Travaux en moins :
1 258.00 € HT
Travaux en plus :
339.75 € HT
Total - 918.25 € HT
15 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

9. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle à l'assemblée que la loi de finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 a instauré un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), et qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attri-

butions entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L.2336-3 (contributions) et du II de l'article L.2336-5 (attributions) du code général des collectivités territoriales.

Il propose à l'assemblée de réaliser cette répartition comme les années précédente en laissant la contribution au titre du FPIC intégralement à la charge de la communauté de communes, et l'attribution intégrale versée à la communauté de communes.

15 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

10. Fondation du patrimoine : adhésion 2014 – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président propose à l'assemblée d'adhérer pour l'année 2014 à la Fondation du Patrimoine qui soutient, par son action, les édifices non protégés et menacés de disparition. La cotisation annuelle pour une collectivité de moins de 1000 habitants s'élève à 50 € minimum.

15 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

11. ADDA Scènes Croisées convention 2014 – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président présente au conseil communautaire l'ADDA Scènes Croisées qui a pour but de développer la création artistique contemporaine dans les secteurs des arts vivants en organisant de manière fédératrice un réseau de diffusion. La communauté de communes, acteur engagé de la promotion de la culture sur le territoire, a développé sur les années précédentes un par-

tenariat avec l'ADDA pour certaines actions. Le soutien financier de la CCCML serait défini à hauteur de 25 % du budget annuel de 6000 € maximum (hors billetterie) sur présentation des factures correspondantes.

Il propose au conseil communautaire de renouveler cette convention pour l'année 2014. Véronique Nunge est nommée coordonnatrice.

15 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

12. Annulation de la délibération 84_2013

– rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle à l'assemblée que dans sa délibération 84-2013, le conseil communautaire a décidé d'intégrer les travaux de modification du chemin de Stevenson à hauteur du PR de Malevrière. Ces travaux, initialement estimés à 1000 € avec un financement de l'ONF, s'avèrent plus onéreux pour atteindre, environ 4000 € HT sur devis. Au vu de ce nouvel élément, le Président propose une modification moins onéreuse et tout aussi intéressante. Il convient donc d'annuler la délibération 84_2013 relative à la modification d'itinéraire sur le chemin de Stevenson.

15 VOIX POUR, ADOPTE
À L'UNANIMITE

13. Gestion des cours d'eau et milieux humides

Motion du conseil – rapporteur Jean Pierre Allier

Après information sur les différents textes relatifs la gestion des cours d'eau et milieux aquatiques, le Président expose à l'assemblée les difficultés auxquelles sont soumises les collectivi-

tés et les agriculteurs quant à la gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère et propose :

- De demander au législateur que la notion de cours d'eau fasse l'objet d'une définition plus précise et par là moins soumise à interprétation telle que : « Un cours d'eau est reconnu comme tel lorsque celui-ci est tracé en trait bleu plein ou en pointillé et nommément désigné sur les cartes IGN au 1/25 000 ° » ;

- De demander aux services de l'État que, pour des travaux de faible ampleur à effectuer sur les cours d'eau, les démarches soient simplifiées (ex : chemins ruraux et voies communales, passages busés avec présence de petits cours d'eau) ;

- De demander aux services de l'État qu'il n'y ait pas de régime de déclaration et d'autorisation préalables dès lors qu'une démarche d'entretien de rase ou de drain existant est entreprise afin de garantir la fonctionnalité de ces ouvrages et donc de permettre un bon écoulement des eaux ;

- de soutenir les démarches tendant à ce que :

- les travaux d'entretien de drains, rases ou cours d'eau s'effectuent hors des périodes de frai :

- pour les truites : du 15 octobre au 30 novembre,

- pour les grenouilles : du 15 février au 30 mars ;

CR conseil du 26 juin 2014 6

- les rases, d'origine anthropique par définition, ne soient en aucun cas considérées comme cours d'eau ;
- le dimensionnement des rases soit en adéquation avec le matériel existant ;

- les collectivités et riverains puissent effectuer les

travaux de désensablage et d'enlèvement des embâcles, végétaux ou tout autre matériau comme la législation et la réglementation les obligent pour veiller au bon écoulement des cours d'eau, notamment suite à des périodes de fortes crues ;

- la création de points d'eau dans les parcelles se fasse sans autorisation dans le but premier de soulager les réseaux AEP des collectivités fortement sollicités, mais aussi dans l'optique de réduire l'impact écologique en cessant les voyages des engins motorisés comme les tracteurs ;

- la réalisation des réserves d'eau soit possible à partir des trop-pleins des réseaux AEP

- de demander une vraie prise en compte et valorisation de l'irrigation gravitaire et la gestion de l'irrigation par un Organisme Unique (OU) départemental.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

14. Contrat Educatif Local : Attribution des subventions – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 11 juin 2014 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2013/2014. Il précise que sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées aux associations comme suit dans le tableau ci-dessous :

Afin d'aider les associations dans la gestion de leur trésorerie, le Président rappelle que la CCCML peut solliciter les subventions auprès de la DRAC Languedoc Roussillon pour un montant global de 1 350.00 € afin de les reverser aux associations.

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein des associations citées ci-avant, Camille Lecat, Véronique

Nunge, Frédéric Folcher, Jacques Hugon et Stéphan Maurin, ne prennent pas part au vote qui suit.

Après en avoir délibéré, 10 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, ADOPTE CR conseil du 26 juin 2014 7

15. Subventions 2014 – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2014. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subvention en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire.

Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favo-

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant	
			CCCML	DRAC
APE école du Pont de Montvert	Le monde des Insectes	1	100.00	
	Eco-école : les solidarités	2	100.00	
	La musique : histoire d'un art collectif	3	300.00	500.00
	Ski de fond	4	100.00	
APE école des Abris	Voyage scolaire : classe transplantée sur une péniche	7	100.00	
	Eco-école : l'énergie	8	200.00	
Epi de Mains	Voyage scolaire : Lyon	9	400.00	
	Animation week-end : ensemble petits et grand	11	150.00	
Entente cantonale de football	Le café des parents	12	200.00	
	Ecole de football	13	800.00	
Foyer rural « REGAIN »	Atelier théâtre pour les enfants	14	150.00	
	La véritable histoire du haricot magique	15	100.00	
Gymnastique volontaire vous va si bien	Spectacle « le cabaret du petit monde »	16	50.00	
	Gymnastique d'entretien et d'expression	17	300.00	
Rgrpt des écoles de la vallée longue		19	100.00	
	Danse et littérature	20	100.00	150.00
Trait d'Union	Séjours multisports	22	300.00	
	Arts plastiques : créer son blason	23		500.00
	Gym câline pour les tout petits	24	200.00	
	Eveil musical pour les tout petits	25	100.00	
	Arts du cirque	26	200.00	
	Animation lecture	27	230.00	200.00
	Croisière fluviale	28	500.00	
	Séjour sport d'hiver massif du Sancy	29	700.00	
	Foyer rural Passe Montagne	30	200.00	
	Total subvention		5 680.00	1 350.00

rablement à l'ensemble des porteurs de projets.

Stéphan Maurin interpelle le conseil communautaire sur les difficultés rencontrées par le Dredi' s Café pour maintenir une presse régulière sur le territoire. D'une part, la livraison par la Poste depuis Florac des journaux et magazines est facturée, d'autre part, le dimanche, les gérants doivent se rendre à Florac pour récupérer ces revues. Les élus de la CCCML se proposent, à l'avenir, de soutenir ce commerce dans ses démarches avec la poste pour que le tarif de la livraison des journaux et magazine ne soit pas aussi élevé. Enfin, pour une prise de conscience des usagers et des pouvoirs publics sur cette situation lourde de conséquence, Stéphan Maurin, référent de ce dossier, s'engage à faire paraître un article de presse. Jean Pierre Allier présente à l'assemblée le projet de l'association sur le chemin de R. L. Stevenson qui doit fêter ses 20 ans en 2014. Il rappelle que cette association est un acteur majeur dans le tourisme local et que l'anniversaire reste un événement exceptionnel.

Il présente la demande de l'association des métiers d'art qui s'avère être un acteur économique et culturel de grande importance sur le territoire. Au fil des années, cette manifestation ne perd pas en fréquentation,

au contraire, elle ne cesse de démontrer sa notoriété grandissante. C'est à ce titre que soutenir cette association est essentiel pour notre développement.

Ainsi, il est proposé, à titre exceptionnel, d'attribuer les subventions 2014 comme suit :

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

16. État d'avancement des projets en cours :

Maison de Marie, Hameau de l'Espinassas, ZAE de Masméjean, Gendarmerie du Pont de Montvert, La cure du Pont de Montvert, Lozère Ingénierie,

Maison de Marie : La réception des travaux a été effectuée le 23 juin 2014 en présence du maître d'ouvrage, du maître d'oeuvre et des entreprises. La promotion de la disponibilité des lieux sera faite par Lozère Développement à l'appui de photos et films, dans l'attente d'un porteur de projet.

Hameau de l'Espinassas : La réception du hangar a été effectuée en présence du maître d'ouvrage, du maître d'oeuvre et des entreprises. En ce qui concerne la partie haute (ou bâtiment principal), le terrassement est terminé malgré un problème de roche friable engageant des travaux supplémentaires de déblais et enrochement.

ZAE de Masméjean : Les travaux du mur en pierre sèches devraient commen-

cer la première semaine de juillet. Les travaux d'enrobage de la chaussée seront exécutés d'ici l'automne.

Construction de la gendarmerie du Pont de Montvert : Les travaux de construction avance rapidement. La partie logement étant bientôt hors d'eau.

La Cure du Pont de Montvert : Le Président s'est rendu à une réunion organisée par la Poste à Mende pour présenter de nouveaux services à la population. Malgré cette volonté de maintenir et diversifier ces services, la Poste a informé la CCCML de son refus de déplacer ces locaux à la Cure du Pont de Montvert au motif que le loyer serait trop élevé et préférant engager de gros travaux dans les locaux actuels. Un nouveau rendez-vous devrait être mis en place entre le référent de la Poste et les élus pour défendre ce projet.

CR conseil du 26 juin 2014 8

17. Compte-rendu

Compte rendu du conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère – Rapporteur Jean Pierre Allier.

Compte rendu du Pays Cévennes – Rapporteur Jean Pierre Allier.

Compte rendu Projet de GAL Sud Lozère /Rapprochement EPCI – Rapporteur Camille Lecat.

Considérant l'ordre du jour, les comptes rendu sont

reportés à une séance ultérieure.

18. Convention de partenariat avec l'ONF

- rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de sa compétence d'aménagement et de gestion du site de la Goudesche, la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère doit pourvoir à l'entretien de ce site. La CCCML ne possédant pas les moyens humains et matériels, il propose à l'assemblée de signer une convention de partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 1 400 € HT.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

19. ZAE de Masméjean : avenant 1 travaux de terrassement - rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le marché de terrassement de la ZAE de Masméjean est attribué à l'Ets GALTA. Il informe que vu la nature des travaux exécutés et le remplacement de matériel initialement prévus par d'autres, une décision portant un avenant au marché sera prise dans les prochains jours. Cet avenant aura pour objet l'ajout de matériel au bordereau de prix unitaire.

20. Maison de Marie : avenant 3 au lot 1 - Gros oeuvre

- rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le lot 1- Gros oeuvre est attribué à l'entreprise Chapelle - 48 400 COCURES. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Porteur du projet	Activité à financer	Subvention demandée
DREDI'S CAFE	Participation pour le maintien au fonctionnement de la presse papier sur le territoire	1 000.00
Association Le chemin de Stevenson	Organisation des 20 ans de l'association	500.00
Festival des métiers d'Arts	Festival 2014	700.00
Total subvention		2 200.00

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Travaux en plus :
1 690.00 € HT
Travaux en moins :
7 630.50 € HT
Total : - 5 940.50 € HT

Il propose à l'assemblée d'établir l'avenant n° 3 au lot 1 - Gros oeuvre en moins-value de 5 940.50 € HT.

15 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

21. Maison de Marie : avenant 1 au lot 5 – Menuiserie extérieure - rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le lot 5 - Menuiseries intérieures est attribué à l'entreprise Plagnes - 48220 Fraissinet de Lozère. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Travaux en moins :
780.00 € HT
Travaux en plus :
1 270.44 € HT
Total 490.44 € ht

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n° 1 au lot 5 - Menuiseries intérieures en plus-value de 490.44 € HT.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

22. Maison de Marie : avenant 1 au lot 11 – Serrurerie

- rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le lot 11- Serrurerie est attribué à l'entreprise Gaillard Serge - 48 300 Langogne. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus comme suit :

Travaux en plus : 998.00 € HT
Travaux en moins : 228.00 € HT

Période	Logement	Atelier
Année N	350 € ttc	250 € ht
Année N+1	Révision des loyers suivant indice Insee publiés le mois de signature du bail	
Année N+2	Majoration des loyers de 10%	

Total : 770.00 € HT

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n° 1 au lot 11 - Serrurerie en plus-value de 770 € HT.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

CR conseil du 26 juin 2014

Maison de Marie : Bail - rapporteur Jean Pierre Allier
Le Président informe l'assemblée que la réhabilitation du bâtiment en bureau-logement sur la commune de Fraissinet de Lozère est en cours de réception.

Il rappelle que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère, compétente en matière d'action économique, est appelée à valoriser ce bien notamment par l'aide à l'installation de porteur de projet économique. À ce titre, il propose au conseil d'autoriser le principe de location de ce bien selon les modalités suivantes :

Location d'un bâtiment situé à Fraissinet de Lozère, Village - 48 220, à usage mixte et pour une durée de 3 ans.

Le bâtiment est composé d'un logement d'habitation de type F4 (deux chambres, salle d'eau, cuisine, salle à manger, salon, terrasse et jardinet) et d'un local professionnel d'environ 70 m² (un atelier en rez de rue et un atelier mezzanine R+1).

Basé sur le principe d'une résidence d'entrepreneur de courte durée, destinée aux porteurs de projet extérieurs au département, le loyer sera progressif afin de soutenir le lancement de l'activité et l'installation de la famille. Au terme de la durée du

contrat de location, le porteur de projet devra laisser cette location pour d'autres porteurs de projets.

23. Maison de Marie : Bail

- rapporteur Jean Pierre Allier
Le Président informe l'assemblée que la réhabilitation du bâtiment en bureau-logement sur la commune de Fraissinet de Lozère est en cours de réception.

Il rappelle que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère, compétente en matière d'action économique, est appelée à valoriser ce bien notamment par l'aide à l'installation de porteur de projet économique. À ce titre, il propose au conseil d'autoriser le principe de location de ce bien selon les modalités suivantes :

Location d'un bâtiment situé à Fraissinet de Lozère, Village - 48 220, à usage mixte et pour une durée de 3 ans.

Le bâtiment est composé d'un logement d'habitation de type F4 (2 chambres, salle d'eau, cuisine, salle à manger, salon, terrasse et jardinet) et d'un local professionnel d'environ 70 m² (un atelier en rez de rue et un atelier mezzanine R+1).

Basé sur le principe d'une résidence d'entrepreneur de courte durée, destinée aux porteurs de projet extérieurs au département, le loyer sera progressif afin de soutenir le lancement de l'activité et l'installation de la famille. Au terme de la durée du contrat de location, le porteur de projet devra laisser cette location pour d'autres porteurs de projets.

Période
Logement
Atelier
Année N
350 € TTC
250 € HT
Année N+1
Révision des loyers suivant indice INSEE publiés le mois de signature du bail
Année N+2

Majoration des loyers de 10 %

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 0 heures 50.



Titulaires présents :

- Fraissinet de Lozère : Jean Pierre Allier; Gilbert Roure; Dominique Mollines; Yves Commandre*
- Le Pont de Montvert : Alain Jaffard; François Folcher; Stéphane Maurin*
- St Andéol de Clerguemort : Camille Lecat; Véronique Nunge*
- St Frézal de Ventalon : Alain Ventura; Jacques Hugon; Muriel De Gaudemont-Landais*
- St Maurice de Ventalon : Michel Riou*
- Titulaire absent ayant donné procuration : Jean Claude Dautry a donné procuration à Camille Lecat; Jean Paul*

Velay a donné procuration à Michel Riou

*Excusés : Frédéric Folcher
Autres personnes présentes à la réunion :*

Véronique Nunge a été nommée secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Ligne de trésorerie : Renouvellement – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a contracté une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc en juin 2013 pour une durée d'un an.

Il précise que cette ligne de trésorerie sert d'avance de fonds pour les projets d'investissements en cours et considérant la dynamique d'investissement 2014 et les travaux en cours, propose de la renouveler selon les modalités suivantes :

- Durée : 1 an
- Montant : 250 000 €
- Taux variable préfixé, indexé sur l'Euribor 3 mois moyenne du mois précédant le mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M-1) Plus marge de 2.20 %, soit à titre indicatif sur index d'avril à 0.33 % un taux de 2.53 %
- Versement par virement - remboursement par virement
- Date de valeur Débit : jour d'émission virement
- Date de valeur Crédit : Jour de réception du virement
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Facturation mensuelle - à terme échu - des agios, à

régler par virement à notre initiative dès réception de la notification par le CRCA

• Tirages d'un montant minimum de 10 % du montant emprunté

• Commission d'engagement ou de non-utilisation : néant

• Frais de dossier : 0.20 % du montant accordé, soit 500 € si contraction de la totalité

• Modalité de fonctionnement :

• Ordre de tirage reçu par télécopie avant 9h

• Virement le même jour ou en j+1 ouvert si réception après 10h.

Le Président informe que cette ligne pourra être augmentée, lors d'une prochaine séance de conseil communautaire suivant la nécessité des projets.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

CR conseil du 24 juillet 2014 2

2. Maison de Marie : Avenant 2 au lot 3 Couverture, Lauze et zinguerie – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le lot 3 - Couverture, Lauze et Zinguerie est attribué à l'entreprise Pantel COUVERTURE - 48 400 BEDOUES.

Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose d'établir l'avenant 2 en moins-value comme suit :

Travaux en moins :

2 437.16 € ht

Travaux en plus :

1 999.90 € ht

Total - 437.26 € ht

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3. Maison de Marie : Avenant 1 au lot 7 Plomberie, Sanitaire et Chauffage – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le lot 7 - Plomberie, Sanitaire et Chauffage est attribué à l'entreprise Philippe ROURE -48220 FRAISSINET DE LOZERE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose d'établir l'avenant 1 en plus-value comme suit :

Travaux en moins :

- 510.00 € ht

Travaux en plus : 620.00 € ht

Total 110.00 € ht

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4. Maison de Marie : Avenant 1 au lot 8 Électricité – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le lot 8 - Électricité est attribué à l'entreprise Philippe Roure - 48 220 FRAISSINET DE LOZERE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en moins et en plus et propose d'établir l'avenant 1 en plus-value comme suit :

Travaux en moins :

- 1 270.00 € ht

Travaux en plus :

1 591.00 € ht

Total 321.00 € ht

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5. Maison de Marie : Avenant 1 au lot 10 Peinture – rapporteur Jean Pierre Allier

Le Président rappelle que le lot 10 - Peintures est attribué à l'entreprise Mende Peinture - 48 000 MENDE. Il précise que les opérations préalables de réception des travaux présentent les travaux en plus d'un montant de 110 € ht et propose à l'assemblée d'établir l'avenant n° 1 au lot 10 - Peintures en plus-value de 110.00 € ht.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

6. Débats sur le Pays et la mise en place d'un GAL – rapporteur Jean Pierre Allier

Mise en place d'un Groupement d'Action Locale (GAL) : Le Président fait lecture du projet délibération sur la création d'un nouveau GAL proposé par Sophie Pantel, Vice-Présidente de la Région.

Ce nouveau périmètre de GAL pourrait regrouper les communautés de :

- Du Pays de Florac et du Haut Tarn
- Cévenoles Tarnon Mimente
- Des Cévennes au Mont Lozère
- De la Cévenne des Hauts Gardons
- De la Vallée de la Jonte
- Des Gorges du Tarn et des Grands Causses
- De la Vallée Longue et du Calbertois
- Des Hautes Cévennes
- Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Il rappelle à l'assemblée l'importance d'une décision rapide sous peine de perdre un an pour la mise en oeuvre des nouveaux projets.

Pour bien comprendre le fonctionnement de cette structure, le Président présente le Gal qui est composé d'un comité technique (techniciens qui évaluent les projets) et un conseil financier (élus qui valident les avis de la commission technique). Il informe l'assemblée que la Région, pilote de la programmation des fonds européens 2014-2020, prévoit une enveloppe pour des GAL dont le périmètre comprend au minimum 20 000 habitants avec une dérogation

en montagne de 10 000 habitants. Ainsi, en créant un nouveau GAL « Sud Lozère » la communauté de communes pourra bénéficier plus amplement de ces fonds qu'en restant sur le bassin du GAL Cévennes qui compte 114 000 habitants répartis sur 18 EPCI regroupant 171 communes.

Après un débat pertinent et un tour de table de l'assemblée, il en ressort qu'être rattaché à Florac semble plus judicieux et intéressant, d'autant plus que cela recentre la CCCML dans un ensemble plus cohérent sur les Cévennes. Précision faite qu'une attention particulière devra être portée à ce que le futur GAL ne s'oriente pas vers le financement d'études et diagnostics, mais plutôt vers des projets concrets.

15 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pays Cévennes : Le Président fait le compte rendu des différentes réunions auxquelles il a participé dans le cadre des commissions du Pays Cévennes.

- Le SPANC aucun système ne fonctionne bien tous ont besoin d'être améliorés. Il est nécessaire d'organiser une rencontre en septembre ou octobre.
- Le SIG fonctionne bien
- Le réseau des cyber bases semble en voie d'être abandonnées
- Projet Baron des Cévennes autour de la charcuterie
- Sur le tourisme déficitaire problématique de la taxe de séjour, le système au forfait favorise les gros et pèse sur les petits
- Charte forestière; problématique des plateformes forestières
- Meshnet : passe en jugement le 3 septembre; le Pays a décidé de la reprendre en

régie; organisation à mettre en place; relais nécessaire; la position du Pays n'est pas lisible; pour notre territoire c'est un problème qui génère des problèmes récurrents depuis plus de 2 mois

- Sur le SCOT manque le Pont de Montvert

Le Pays fonctionne comme un syndicat à la carte. Un nouvel organigramme du Pays devra être demandé.

7. Compte rendu sur les rencontres avec d'autres communautés de communes – rapporteur Jean-Pierre Allier
Rencontre avec les CC Tarnon Mimente, Goulet Mt Lozère etc :

En arrière-plan une nouvelle forme de collectivités a été créée en janvier 2014 : les PETR « pôle d'équilibre territorial et rural ». Au nombre de trois en Lozère, cette nouvelle collectivité territoriale doit être composée de 20 000 habitants avec une dérogation pour l'hyper ruralité entre 5 et 10 000 hab. Le périmètre de ces PETR pourra être comparé ou être identique aux futurs périmètres des GAL.

CC Goulet Mt Lozère : Reçus par le maire St Julien du Tournel accompagné des élus de Bagnols les Bains, il apparaît qu'une partie de cette CC souhaite se regrouper avec Mende et Château Neuf de Randon. L'autre partie se tournant plus vers Villefort.

CC Tarnon Mimente : Cette communauté est sur le point de fusionner avec la CC de Florac, sauf Ispagnac qui souhaite intégrer d'autres CC voisines de la nôtre et celle des Gorges du Tarn d'où une fusion complexe avec des enjeux très différents. Les Gorges du Tarn, quant à eux, sont hésitants et

divisés sur la question d'une fusion. CC des Hautes Cévennes : sont intéressés

Rencontre Madame la Sous-Préfète de Florac

Madame la Sous-Préfète a enregistré les doléances notamment sur les problèmes de réseaux télécom. Elle a annoncé des aides sur la surveillance des troupeaux et l'électrification des parcs en lien avec la présence du loup sur notre territoire et soutient la demande du droit à la chasse au loup même dans le PNC. Enfin, concernant la fusion des CC, elle précise qu'il n'y a pas d'urgence à fusionner, car il est nécessaire de bien préparer les aspects humains, techniques et financiers.

Rendez-vous avec Trait d'union à la Direccte à Montpellier

Cette rencontre entre l'Association Trait d'Union (TU), la CCCML et les services de la DIRECCTE a permis de représenter et défendre le dossier de demande du Fonds Social Européen 2009 de l'association TU qui porte sur le financement 2009 de la crèche Tournicoton et le centre de loisirs Méli-Mélo. Rencontre avec la CCSS et Trait d'union : Organisée par l'association Trait d'Union, cette entrevue a permis de présenter au service enfance et jeunesse de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) le projet de réouverture de la crèche de St Frézal de Ventalon à l'automne 2014, l'augmentation de jour d'ouverture sur les communes de Ste Croix Vallée Française et St Étienne Vallée Française, l'organisation du périscolaire et l'augmentation du temps de travail de la coordinatrice de

10 à 15 h hebdomadaires.

Si un accord de principe oral en est ressorti, pour entériner le financement par un avenant à la convention d'objectif 2013/2015 cosignée, l'association doit proposer des budgets prévisionnels. Vu l'évolution des activités et la masse de travail supplémentaire, il faudra veiller à ne pas fragiliser cette association, mais à la soutenir dans ces démarches.

Point sur l'OT

Une convention d'objectif doit être prochainement mise en place entre la CCCML et l'Office de Tourisme du Pont de Montvert. Cette convention définit les obligations de chacun ainsi que les conditions financières. La CCCML souhaite, au regard de la transparence envers les autres associations, valoriser la mise à disposition gracieuse du local par la mention du loyer qu'elle pourrait demander.

Le PNC

L'élection du Conseil d'Administration et du bureau, suite au renouvellement des mandats, amène de nouvelles têtes, avec une nouvelle dynamique.

ZAE de Mas Méjean

Cette zone sera terminée d'aménager à l'automne. Il est demandé que Lozère Développement entame la promotion dès le mois d'août pour un dépôt de candidature de porteur de projet au 30 octobre 2014. Les candidatures seront évaluées par le comité de pilotage en se basant sur la charte et le règlement de la ZAE. Les propositions d'attribution seront ensuite portées à l'avis du conseil communautaire.

6. Ligne de trésorerie

Modification – rapporteur Jean Pierre Allier

Lors du conseil communautaire de juillet dernier, la ligne de trésorerie de la CCCML a été renouvelée pour un an selon le même montant de 250 000.00 €. Cependant, vu le dynamisme d'investissement de la collectivité (réhabilitation du hameau de l'Espinassat, réhabilitation de la Maison de Marie sur Fraissinet, Aménagement de la ZAE de Masméjean, construction de la caserne de gendarmerie au Pont de Montvert, ...) et l'attente des versements des financements promis, il s'avère nécessaire d'augmenter le plafond à 500 000.00 € pour une durée d'un an, au taux variable préfixé (indexé sur l'Euribor 3 mois moyenne du mois précédant le mois facturé), plus marge de 2.20 %, soit à titre indicatif sur index de juillet à 0.205 % un taux de 2.405 %

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

7. Budget principal

Décision modificative n° 1 – rapporteur Jean Pierre Allier
Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit pour divers investissements et fonctionnements, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit dans le tableau ci-dessous :

8. Budget annexe Maison de Marie

Décision modificative n°1 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit pour les investissements, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit :

- Dépenses : Investissement Art.2313 Construction 16 900.65

- Recettes : Investissement Art.1641 Emprunt 16 900.65

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

9. Enfance et Jeunesse

Matériels et mobiliers de la crèche de St Frézal de Ventalon – rapporteur Jean Pierre Allier

Lors de la création de la crèche de St Frézal de Ventalon, la CCCML a fait l'acquisition de matériels et mobiliers pour équiper ce lieu. Au moment de la fermeture provisoire de la crèche, il s'est posé la question de l'utilisation, par l'Association Trait d'Union, de ces biens dans d'autres lieux.

Bien que la crèche de St Frézal rouvre en septembre 2014, l'Association Trait d'Union souhaite que la CCCML cède à l'euro symbolique ces matériels et mobiliers afin d'en disposer plus facilement d'autant plus que l'association en a la charge et l'entretien. Après

débat, le conseil communautaire porte un avis favorable pour rester dans le cadre de la mise à disposition des biens matériels et mobiliers.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Alain Ventura, vice-président de la communauté de communes et Maire de la commune de St Frézal de Ventalon, informe l'assemblée que la crèche de St Frézal a rouvert ses portes depuis le jeudi le 18 septembre 2014. Cette structure tant attendue est fréquentée par 7 enfants et bénéficie d'un bon fonctionnement.

10. Enfance et jeunesse

Convention de mise à disposition – rapporteur Jean Pierre Allier

Dans le cadre de la réouverture de la crèche de St Frézal de Ventalon, il convient d'établir une convention de mise à disposition des biens et répartition des charges locatives liées au fonctionnement des structures d'accueil. La commune de St Frézal met à disposition de la CCCML les locaux et prend en charge les frais de fonctionnement. La communauté de communes met à disposition de l'association Trait d'Union (TU) les biens matériels et mobiliers à titre gracieux. L'association TU verse une participation financière de 75 €/mois à la commune de St Frézal de Ventalon.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

11. Office de Tourisme

Convention d'objectifs – rapporteur Jean Pierre Allier

En 2007, la communauté de communes a choisi le Tourisme comme opération d'intérêt communautaire notamment par l'adhésion et le conventionnement avec d'autres organismes afin de rendre plus efficace sa politique de développement touristique et économique.

La communauté de communes est un des principaux financeurs de l'Office de Tourisme Intercommunal « Des Cévennes au Mont Lozère », et sa participation annuelle inclut chaque année le produit provenant de la taxe de séjour.

Il est proposé d'établir une convention d'objectifs pour la mise en oeuvre du programme d'actions de l'Office de Tourisme Intercommunal « Des Cévennes au Mont Lozère ». Cette convention fixe un certain nombre d'actions à mettre en place et indique les modalités techniques et financières, notamment les modalités de versement de la subvention annuelle. Cette subvention annuelle sera versée sous forme d'acompte comme suit :

12 500 € au cours du premier semestre, 16 550 € au cours du second semestre
Pour que l'Office de Tourisme puisse mettre en oeuvre ses actions dans les meilleures conditions, la communauté de communes met à disposition et à titre gracieux les locaux, sis le quai - 48 220 Le Pont de Montvert, composés d'un local d'accueil et un bureau. Cette mise à disposition est évaluée à 3 000 € annuels. Cette convention prend effet au 01/01/2014 et la subvention au titre de l'année

Dépenses			Recettes		
Investissement	Opération 103 – Bureau communautaire Art.2183 matériel informatique & bureau	775.50	Investissement	Opération 103 – Bureau communautaire Art.1311 Subvention État	775.50
	Opération 119 – Maison de Marie Art.2313 Construction	8 000.00		Opération 119 – Maison de Marie Art.1641 Emprunt	8 000.00
Dépenses			Recettes		
Fonctionnement	Chapitre 011 – Charges courantes Art. 60632 Petits matériels	- 500.00	Fonctionnement		
	Art. 6064 Fournitures administratives	- 1 500.00			
	Art. 6184 Organismes de formation	- 1 500.00			
	Art. 611 Contrats de prestation de service	- 2 400.00			
	Art. 61523 Entretien voies et réseaux	- 1 500.00			
	Chapitre 66 – Charges financières				
	Art. 66111 Intérêts d'emprunt	3 400.00			
	Art. 6615 Intérêts ligne de trésorerie	4 000.00			

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

2014 sera réduite du montant de la subvention annuelle déjà accordée par la délibération n° 2014-021 du 28/02/14.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Il est rappelé que l'OT élabore un plan d'action et que la CCCML doit lui communiquer ses orientations. Il sera donc porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil les orientations de la CCCML en la matière. Ces orientations pourraient concerner le développement du tourisme en arrière-saison et l'accueil de toutes les populations.

12. Lozère Ingénierie

Confirmation d'adhésion – rapporteur Jean Pierre Allier
Dans sa délibération 2014-016 du 12 mars 2014, la communauté de communes a adhéré à Lozère Ingénierie. Considérant le renouvellement des mandats, cet organisme demande à la collectivité de valider cette adhésion. L'assemblée décide d'adhérer à Lozère Ingénierie et s'engage à verser une contribution annuelle calculée sur la base du protocole financier annexé aux statuts. M. Alain Ventura est désigné pour représenter la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

13. Complémentaire santé

Modification de la participation employeur – rapporteur Jean Pierre Allier

Dans sa séance du 25 janvier 2013, le conseil communautaire a décidé de participer à la mutuelle des agents par une aide mensuelle de 20 € pour deux personnes couvertes et une majoration de

5 € accordée à l'agent par personne supplémentaire à charge (enfant ou autre personne).

Considérant que des agents ne peuvent pas bénéficier individuellement de cet avantage, il est proposé de modifier la participation employeur comme suit :

- Aide mensuelle de 15 € pour une personne couverte
- majoration de 5 € accordée à l'agent par personne supplémentaire à charge (enfant ou autre personne).

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

14. Transfert de police spéciale

Avis des maires et président – rapporteur Jean Pierre Allier
Le législateur a prévu le transfert automatique au président de l'EPCI du pouvoir de police spéciale du Maire afférent à un transfert des compétences suivantes :

- Assainissement collectif et non collectif (2010),
- déchets ménagers (2010),
- stationnement des gens du voyage (2010),
- voirie (circulation, stationnement et autorisation de stationnement des taxis), (2014)
- Habitat (ERP à usage partiel ou total d'hébergement, sécurité des équipements communs d'immeubles collectifs à usage principal d'habitation et bâtiment menaçant de ruines), (2014)

A la suite du renouvellement des mandats et des nouveaux transferts automatiques fixés par la Loi de 2014, les Maires et Présidents doivent renouveler, le cas échéant, leur position d'opposition et renonciation en la matière. Pour mieux comprendre l'enjeu de cette réforme, Muriel De Gaudemont-Landais, déléguée communautaire, a présenté une fiche synthétique.

Cette police spéciale concerne seulement la partie réglementaire ; le maire gardant la police générale. Les maires peuvent dans les six mois suivant l'élection du Président de la communauté de communes émettre un avis d'opposition. Ce délai court depuis le 10/04/14 pour la CCCML. Dès qu'un maire émet un avis d'opposition, le Président peut alors renoncer au transfert à son profit. Vu la démultiplication des intervenants pour une infraction et la volonté des Maires des communes membres à garder leurs prérogatives et celle du Président à ne pas prendre de responsabilité en la matière, un courrier ou décision des maires sera émis pour que le Président puisse renoncer à ce transfert de police spéciale pour l'assainissement non collectif, la voirie et l'habitat (les autres compétences n'ont pas été transférées à la CCCML).

15. GAL

Fiches communales et intercommunales – rapporteur Jean Pierre Allier
Le Président rappelle le point n° 7 du compte-rendu du conseil communautaire du 24/07/14 concernant des rencontres avec d'autres communautés de communes.

Le seuil de 10 000 habitants nécessaire à la constitution du GAL Gorges Causses Cévennes vient d'être dépassé suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Des Hautes Cévennes. Il reste à convaincre la Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertois lors d'une prochaine réunion d'information. Pour la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère,

les élus de la CCCML siégeant au sein du PAYS Cévennes avaient à différentes reprises informé l'assemblée de son souhait d'adhérer à ce nouveau GAL. Aussi, l'information relative à l'adhésion au nouveau GAL a été transmise officiellement au GAL Cévennes.

Le dossier du GAL Gorges Causses Cévennes a été déposé en Région qui en a accusé favorablement la composition et les thématiques projets.

Ces thématiques projets ont été récoltées via des fiches prospectives. Dans le périmètre de la CCCML des fiches ont été déposées par l'Office de Tourisme Intercommunal « Des Cévennes au Mont Lozère », la commune de St Andéol, l'association Les ABPS, l'Arbre aux abeilles et la communauté de communes. La commune de St Frézal de Ventalon propose de constituer une fiche portée par la communauté de communes pour la construction d'un éco-hameau. Cette fiche trouve l'adhésion de tous et est complétée par un éco-hameau à Masméjean.

16. État d'avancement des projets en cours

Maison de Marie, Hameau de l'Espinassas, ZAE de Masméjean, Gendarmerie du Pont de Montvert, la cure du Pont de Montvert, chemin de Stevenson, internet – rapporteur Jean Pierre Allier
- Maison de Marie :

Une seconde rencontre avec le porteur de projet a eu lieu au mois de septembre. Mme Pinter, en provenance de Lille est céramiste et son compagnon moniteur éducateur et illustrateur de bande dessinée. Leurs activités peuvent faire l'objet d'un rapproche-

ment avec les Menhirs de Stevenson par des ateliers pour les jeunes ou peut-être, pour monsieur, un recrutement comme moniteur éducateur. Ils se sont engagés à donner une réponse rapidement pour une installation en novembre 2014.

- Espinas : Le terrassement du bâtiment principal est bientôt terminé. Le gros oeuvre est réalisé à 95 % et la charpente bois est posée. La réalisation rencontre des difficultés telles que l'intervention de l'architecte du Parc National des Cévennes auprès d'entreprise pour l'aménagement de travaux particuliers sans concertation préalable avec le maître d'oeuvre ou la CCCML, l'inscription sur les comptes rendus de chantier de tous problèmes rencontrés durant les travaux. Concernant l'aspect budgétaire, il est essentiel de rappeler l'importance de tenir l'enveloppe des dépenses par rapport aux subventions obtenues.

Enfin, bien que la gestion soit difficile entre l'association des ABPS, l'architecte du PNC, l'architecte maître d'oeuvre et les prestataires, la réhabilitation du hameau est un beau projet qui avance bien.

- Gendarmerie du Pont de Montvert : L'architecte Marie Claire Bessin avait proposé, aux élus de la CCCML, d'organiser une visite du chantier pour les élèves de l'école de l'Estournal. Le Directeur de l'école étant en accord avec cette proposition, un rappel sera fait auprès de l'architecte pour organiser au plus vite cette visite.

- La Cure du Pont de Montvert : La poste souhaite abandonner son projet d'installation, car elle estime que le loyer de 400 €/mois est trop élevé. De plus, la ligne

budgétaire de la Poste est orientée vers la rénovation de l'existant. Or le projet d'aménagement de la Cure est plutôt perçu comme une construction nouvelle. Pourtant, si l'on regarde leurs locaux actuels, certes la poste paie un loyer de 280 €, mais l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est inexistante et pour les agents postaux inadaptée, le parking des véhicules postaux est dans un autre endroit générant une perte de temps... Pour défendre ce projet de réimplantation à la Cure, Alain Jaffard, Vice-Président de la CCMCL et Maire de la commune du Pont de Montvert, a rendez-vous samedi 27 septembre avec Mme Mejean, cadre de la poste. Jean Paul Velay, Vice-président et Maire de la commune de St Maurice de Ventalon et Yves Commandre, délégué communautaire se proposent de l'accompagner.

- Chemin de Stevenson : Les travaux d'aménagement du GR 70 sur les lieux de Rieumal et la Destourbe sont terminés pour un montant total de 6 800 €. Pour l'aménagement du chemin Stevenson sous le Finiels, Jean Pierre Allier, Yves C et François Folcher vont se rendre sur place pour évaluer la meilleure intervention.

- Internet : Une réunion s'est tenue à Florac avec les élus les collectivités des Cévennes et du département. A leur initiative, une manifestation relative aux problèmes récurrents sur internet devrait être organisée fin septembre, début octobre. Pour la commune de Fraissinet, une commission a été créée. Pour les communes de St Frézal et St Andéol, le problème vient de Meshnet

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	6 595	FNADT	10 000
Abonnement téléphone /internet	1 800	Auto financement	14 245
Achat de fournitures	300		
Loyer et charges locatives	900		
Location et maintenance photocopieur	500		
Assurance bâtiment et matériel	540		
Assurance du personnel	920		
Réception	35		
Formation	1 600		
Charges de personnel	17 650		
Animateurs	17 650		
Total	24 245		24 245

qui ne remplit pas ses objectifs et qui est en liquidation judiciaire. Dans ces communes, l'internet est coupé depuis le 10 août 2014. Les pannes sont dues principalement à un matériel mal adapté au territoire. Le Pays aurait-il une politique de désengagement? Dans ce cas, il devrait en informer les élus qui pour l'instant soutiennent le Pays par solidarité.

Au vu des dysfonctionnements incessants des opérateurs, comment peut-on répondre à la dématérialisation imposée par l'État, à l'école numérique ...

SIS Mont Lozère : Le programme Leader Terra Rural est un accompagnement au développement agricole à travers le volet châtaigne, les visites à la ferme et les drailles. Il devra être terminé avant le 31 mars 2015. Pour l'instant, le retour sur les visites à la ferme, et les restaurants est positif. Le volet Draille porté par la communauté de communes des Hautes Cévennes ne sera certainement pas réalisé. La chambre d'agriculture réalise un gros projet de récolte et d'analyse de données sur la filière castanicole. Il semble que ces données seront par la suite exploitées par cet organisme en privatisant l'information. Aussi il est regrettable que leur mission ne s'étende pas à la châtaigneraie des particuliers.

17. Relais de Services Publics

Demande de subvention 2014 – rapporteur Jean Pierre Allier

Dans sa circulaire du 11 février 2014, la ministre chargée de l'égalité des territoires a pour objectif de pérenniser les espaces mutualisés qui contribuent à améliorer la qualité du service rendu sur le territoire. C'est à ce titre qu'une participation financière sera assurée via la création d'un fonds de développement des espaces mutualisés des espaces publics à partir de 2015.

La délibération 2014_010 sollicitait la DETR 2014 exclusivement pour le fonctionnement du Relais de Services Publics de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère. Mais la participation de l'État se fait via le FNADT avec un d'un minimum de 10 000 € ajusté au-delà de ce seuil à 25 % des charges de fonctionnement, jusqu'à un plafond maximum de 17 500.00 €. Il est proposé à l'assemblée d'annuler la délibération 2014_010 et de solliciter le FNADT suivant le plan de financement ci-dessus.

16 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 heures 15.

Théâtre Clandestin

Pour la sixième saison hivernale, nous allons de nouveau nous retrouver autour de bonnes soupes et de textes à déguster. C'est à la nuit tombée que les habitants de Vialas ouvriront leur maison au Théâtre Clandestin et aux auditeurs pour donner à entendre à un public les mots d'auteurs, de pays, de gens d'ici et d'ailleurs.



Du 10 janvier
au 7 mars 2015

LECTURES
D'HIVER
Programme Saison 6

avec le soutien de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon - Direction Régionale des Affaires Culturelles et Conseil Général de la Lozère - La municipalité de Vialas, Le Foyer Rural de Vialas.



Infos

Entrée libre - La soupe vous est offerte.

Le principe - Un hiver, une lecture, une maison, des gens.

Places limitées :

Réservation et renseignement

06 70 83 73 53 ou

theatreclandestin@yahoo.fr

Ces lectures sont au coeur de notre démarche artistique et culturelle visant à créer des lieux d'échange et de rencontre. Pour cette saison nous vous avons réservé de belles surprises littéraires et musicales. Alors, si vous apercevez une lueur dans la nuit, une odeur de feu de cheminée et un brouhaha d'auberge espagnole : arrêtez-vous et poussez la porte, nous vous attendons.

LE MARQUIS DE SADE - pour public averti

SAMEDI 14 FÉVRIER 2015 - 18H

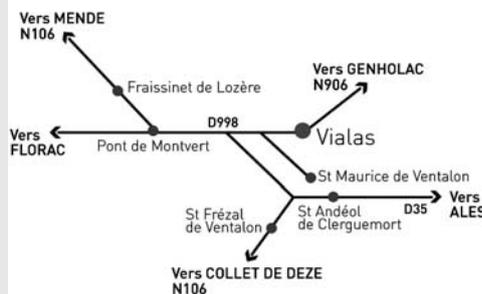
Chez Spruijt Henk Jan et Marjoleine, à la Source de Castagnols.

Les mots de Sade qui ont fait trembler de peur et rougir plusieurs régimes politiques et des générations de conservateurs, restent des mots... Sulfureux, scandaleux, radicaux... Mais des mots... Ses crimes, surtout des crimes de papier. En ce jour de Saint-Valentin, ces mots donneront-ils d'excitantes idées aux amants? Et à la fête des amoureux d'être aussi celle des libertins? Redécouvrons le marquis à travers ses histoires les plus violentes, sa correspondance, plus intime, son humour et sa sensualité souvent relégués au second plan...

Lecteurs : Juliette Fernet, Cyril Djalmit, Matthieu Grenier

Harpe : Roxane Martin

Nous trouver :



Toutes ces lectures se passent sur la commune de Vialas.
Penser à co-voiturer !
Fléchage du lieu systématique à partir de la Mairie de Vialas

St Fréal en deuil

La commune a eu début décembre la douleur de perdre Pierre Clément, du Viala (et de Canaules), bien connu pour son passé d'ancien résistant, blessé, et pour ses nombreux talents dans les domaines commercial, littéraire, pastoral, culturel, un citoyen remarquable et apprécié de tous...

À son épouse Cécile nous faisons part de toute notre compassion.

Appel à projets Pôle Pleine nature

Nous vous informons que l'appel à projets Pôle de pleine nature est ouvert.

Les bénéficiaires de cet appel à projets peuvent être : des collectivités locales, leur groupement, des entreprises, des associations, des établissements publics, des syndicats mixtes (cf conditions dans le cahier des charges en ligne sur le site du GIP www.gip-massif-central.org et sur le site des programmes Massif www.massif-central.eu).

Le formulaire de demande de subvention et ses annexes, ainsi que le guide sont également disponibles sur ces pages.

Outil collaboratif sur Internet

L'agenda partagé «Des Cévennes au Mont Lozère»

L'agenda partagé est né de l'envie d'acteurs associatifs et d'élus d'offrir une meilleure lisibilité interne aux structures organisatrices d'événements sur le territoire.

Il s'adresse aux acteurs, associations du territoire du canton du Pont de Montvert proposant des événements ou manifestations à destination du public. Il semble aujourd'hui pouvoir être utile à d'autres structures proposant des manifestations sur le territoire comme des organismes nationaux, des municipalités, ainsi que des lieux commerciaux.

Il a été créé en ligne en septembre 2014 sur la plateforme « atelier d'ÉPICE ». Ces Ateliers sont des espaces de travail à distance réservés à toute entité à but non lucratif. Ils sont gratuits d'accès et d'utilisation, dans la limite d'une certaine capacité, ce qui est notre cas.

Chaque acteur peut y noter les manifestations qu'il organise, consulter celles prévues par les autres acteurs. Un espace permet également des échanges.

La Communauté de Communes des « Cévennes au mont Lozère » et son Point d'Appui à la Vie Associative ont organisé une rencontre le 25 septembre 2014 à la mairie de Fraissinet de Lozère. La réunion a été introduite par Jean Pierre Allier (président de la Communauté de Communes) et s'est poursuivie par l'intervention de Cécile Duboscq (référence de l'agenda partagé) qui a réalisé une démonstration sur le fonctionnement et l'utilisation de cet agenda. Une vingtaine d'associations étaient représentées et ont approuvé le projet. À cette occasion la demande a été faite d'inscrire sur cet outil les ateliers récurrents (gym volontaire, musique, théâtre...); un espace dédié à ces activités a donc été créé pour ne pas surcharger d'informations le calendrier. Cet outil est donc évolutif en fonction des besoins, des évolutions du territoire, repérés par ses acteurs. Il sera ce que chacun de nous en fera.

L'objectif à travers cet outil est de permettre aux acteurs de disposer d'une information relative à l'activité événementielle du territoire au moment de choisir une date pour créer une manifestation. L'information « qui fait quoi et quand » pourra contribuer à harmoniser la programmation proposée sur le canton du Pont de Montvert (d'autres facteurs étant bien sûr à prendre en compte, comme la disponibilité des artistes, des salles, etc.)

■
Cécile Duboscq

adhérente de plusieurs associations du canton

EN BREF

Ce qu'est l'agenda partagé

- un outil collaboratif
- un moyen de donner de l'information en interne pour les structures proposant des manifestations
- un outil d'information pour programmer un événement public

Ce que n'est pas l'agenda partagé

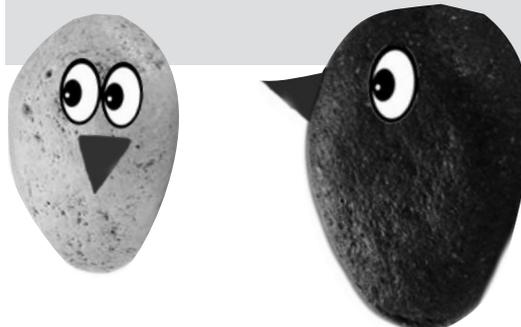
- un outil de réservation de salle
- un moyen de diffuser de l'information au public (Les animations du territoire étant relayées par l'Office du Tourisme)

Pour qui :

- les acteurs du territoire du canton du Pont de Montvert qui proposent des événements sur celui-ci

Pour plus d'information sur les modalités d'inscription et de fonctionnement

Vous pouvez prendre contact avec
la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale
au 04.34.09.06.14 ou par mail :
cybermdepontdemontvert@gmail.com



Inaugurations

de la ZAE de Masméjan

et de la «Maison de Marie» résidence d'entrepreneurs

C'est sous la neige que la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère a inauguré la Zone d'Activités de Masméjan sur la Commune de Saint-Maurice de Ventalon et la résidence d'entrepreneur la Maison de Marie à Fraissinet de Lozère, le samedi 6 décembre 2014.

Une quarantaine de personnes ont bravé le froid, la tourmente et la neige pour assister à cette chaleureuse cérémonie.

Le président Jean-Pierre Allier a pu montrer au Sous-Préfet et aux élus présents ces deux réalisations exemplaires. D'abord à Masméjan sur la Commune de Saint Maurice de Ventalon. Cette commune à 95 % en zone cœur de Parc ne possède que ce secteur de sa commune, Masméjan, pour développer des activités. Cette zone de trois lots de 1100 à 1500 m² va permettre de répondre à la demande (déjà deux artisans ont posé leur candidature).

Puis, à Fraissinet de Lozère où la résidence d'entrepreneurs, créée dans l'ancien café « Chez Marie » en plein cœur du village et face à l'église du 13^{ème} siècle, a trouvé preneurs avec l'arrivée de Christine, céramiste, et Valérian, illustrateur de bandes dessinées, qui arrivent de la région lilloise et de Belgique.

Cette opération a permis de sauver un bâtiment emblématique de cette commune.

À l'heure des discours et de l'apéritif, les élus ont montré leur détermination de développer l'activité économique dans tous les secteurs (agriculture, tourisme, artisanat, social...).

Le président Jean-Pierre Allier a tenu à remercier les financeurs, l'État, la Région et le Département, les maîtres d'œuvre, le Pôle territorial de la DDT de Florac pour la ZAE et les architectes Yael Garrigues et Jean-Pierre Meynier pour la résidence d'entrepreneurs, les entreprises Galta, TPCR et Chapelle pour la ZA, Chapelle, Pantel, Plagnes, Belard, Roure, Duarte, Façade Plus, Mende Peinture et Gaillard, qui ont réalisés ce bâtiment exemplaire. (toit en lauzes, ces menuiseries alu bois, avec eau chaude solaire et chauffage aux granulés de bois, avec cette rivière qui passe sous la maison, avec son puits, ses cours extérieures et son jardin).

Sophie Pantel, vice-présidente de la Région et conseillère générale a salué ce travail collectif et exemplaire des élus de ce secteur. M. le sous-préfet a lui aussi, solennellement félicité cette petite communauté de communes très dynamique et active pour développer l'activité économique.



Il a insisté pour dire que l'État continuerait à aider ce type de projets, porteurs d'avenir pour le milieu rural. Christine a présenté son activité et remercié la population et les élus de son accueil.

■
Jean-Pierre Allier

